FO
FAGE

Revue de Presse

Revue de Presse du 1er au 5 février 2016

Acteurs Publics

La CGT, FO et Solidaires contestent les chiffres de la mobilisation des fonctionnaires

Les 3 syndicats disent avoir davantage mobilisé, le 26 janvier, que les chiffres avancés par le gouvernement. Ils maintiennent la pression à l'approche du rendez-vous salarial de la fin février. De son côté, la FSU envisage également *"d'en appeler aux personnels"* si les propositions gouvernementales sont trop faibles.

La mobilisation du mardi 26 janvier dans la fonction publique suivie par 10,32 % des agents de l'État, 5,78 % dans l'hospitalière et 4,60 % dans la territoriale ? Ces chiffres officiels sont faux ! dénoncent en substance les syndicats CGT, FO et Solidaires, à l'origine du mouvement. Dans un communiqué commun, ils disent contester *"les différents chiffres présentés par le gouvernement, qui sous-estime, encore une fois, les taux de grévistes et l'ampleur de la mobilisation"*. Et d'insister : *"Ce trucage démontre la rupture forte qui existe entre les différents ministres en charge du secteur public et les fonctionnaires et agents publics."*
Entre 130 000 et 150 000 agents de la fonction publique, dont de nombreux enseignants, rejoints parfois par des salariés du privé, ont manifesté mardi dans l'Hexagone pour défendre leurs salaires et l'emploi, soit de 25 à 30 % de grévistes, selon les syndicats.

Recherche d'un front unitaire

Alors que le "rendez-vous salarial" entre gouvernement et organisations syndicales est programmé fin février et devrait aboutir à un dégel du point d'indice – resté figé depuis l'été 2010 – mais de manière *"symbolique"* selon le gouvernement, la CGT, FO et Solidaires disent vouloir continuer à peser *"de manière unitaire"* sur ce rendez-vous : *"Le jour de l'ouverture des négociations, elles appelleront à une nouvelle étape de la mobilisation."*

Les syndicats comptent demander de nouveau *"une augmentation franche et immédiate de la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes subies"*, *"l'arrêt des suppressions de postes et le recrutement pour un service public de qualité"*, *"l'arrêt des réformes"* et *"le renforcement du statut général et des garanties collectives"*. Les 3 syndicats ont prévu de se rencontrer le 10 février *"en invitant les organisations qui partagent notre démarche revendicative pour amplifier le combat unitaire"*.

De son côté, la FSU demande au gouvernement *"ce qu'il compte faire" : "Soit le gouvernement sait qu'il ne va pas mettre grand-chose sur la table lors du rendez-vous salarial et il faut le dire tout de suite. Soit il ne le sait pas encore et ce sera une vraie négociation"*, a indiqué sa secrétaire générale, Bernadette Groison, lors d'un point presse le 28 janvier. Si la FSU, qui renouvellera ses instances dirigeantes lors de son congrès, organisé du 1er au 5 février – Bernadette Groison est *a priori* seule candidate à sa propre succession –, juge la proposition de l'exécutif *"trop faible"*, elle en *"appellera aux personnels"*. Les organisations continuent donc de faire monter la pression.

Sylvain Henry

Acteurs Publics du 4/02/2016

Marylise Lebranchu : "S'il faut toucher à la réglementation sur le temps de travail, nous le ferons"

Dans un long entretien accordé à *Acteurs publics,* la ministre de la Fonction publique estime nécessaire de réfléchir à l'organisation du travail des agents et n'exclut pas de toucher à la réglementation *"pour mettre fin à des situations qui ne seraient pas respectueuses de l'égalité de droit".* La ministre revient sur les enjeux du projet de loi sur la déontologie des fonctionnaires et reste prudente sur une revalorisation globale de la rémunération des agents.

Les sénateurs ont modifié sensiblement certains articles de votre projet de loi sur la déontologie, les droits et les obligations des fonctionnaires, intégrant notamment, contre la volonté du gouvernement, la Commission de déontologie de la fonction publique au sein de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Faut-il revenir sur ce point, alors que le texte doit maintenant être étudié en commission mixte paritaire (CMP) ?

Je tiens d'abord à souligner que nous avons eu peu de désaccords avec les parlementaires, un travail important ayant été effectué par les commissions des lois de l'Assemblée nationale puis du Sénat. Concernant le rapprochement entre la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique et la Commission de déontologie voulu par les sénateurs, je suis persuadée que si toutes les missions sont regroupées au sein de la Haute Autorité, alors on va l'"emboliser". Mais surtout, chacun doit rester dans son rôle, les deux missions ne sont pas de même nature. Ceux qui sont chargés d'apprécier les départs vers le secteur concurrentiel et le cumul d'activités des agents ne doivent pas être "en dehors" de la fonction publique. La Commission permet d'infuser une culture de la déontologie dans l'ensemble des administrations et de répondre à certaines interrogations plus quotidiennes des agents publics. Elle n'a pas les mêmes missions et n'intervient pas sur les mêmes enjeux que la Haute Autorité. Prenez par exemple l'application du principe de laïcité, qui n'est aujourd'hui pas dans la sphère de la Haute Autorité mais qui pourrait le devenir si les deux structures sont regroupées. Les prescriptions ne sont pas du tout les mêmes pour les agents et pour les élus ; elles sont très fortes pour les fonctionnaires comparativement aux élus.

Pensez-vous que la CMP reviendra sur ce rapprochement ?
Nous pouvons essayer de défendre notre point de vue, mais le seul pouvoir dont nous disposons désormais est de répondre aux questions qui nous seraient posées par les parlementaires. Nous ferons une mise à plat des différences, ce sera ensuite au Parlement, souverain, de trancher.

Les sénateurs ont aussi établi trois jours de carence en cas d'arrêt maladie des fonctionnaires…
Cela devient une sorte de tract politique de la part des sénateurs. Il reste des cartons de tracts ? Alors distribuons-les ! C'est un argument néopopuliste que de dire que les fonctionnaires prennent des arrêts maladie alors qu'ils auraient pu venir travailler. Cela revient à dire qu'ils sont des privilégiés et que, de fait, il faut les transformer en salariés du privé. Mais qui portera les valeurs de la République s'il n'y a pas plus de fonctionnaires ? Et pourquoi traiter plus mal les fonctionnaires que la majorité des salariés, dont la rémunération est maintenue pendant leurs arrêts maladie ?

Les syndicats s'inquiètent par ailleurs du fait qu'une exclusion de trois jours puisse être décidée à l'encontre des personnels sans sollicitation du conseil de discipline et du recul du "droit à la défense" des agents. Quelle est votre position ?
Je suis en accord avec les organisations syndicales. Une exclusion n'est pas anodine et ne peut être considérée comme un instrument de régulation et de gestion des équipes. Priver quelqu'un du droit de travailler sans possibilité de recours relève d'une forme d'indignité. L'argument est de dire que la convocation du conseil de discipline est très lourde, notamment pour les petites communes. Je considère que ce n'est pas un argument recevable.

Le projet de loi, qui sera le seul de la mandature concernant la fonction publique, est passé une première fois en Conseil des ministres en 2013, une seconde fois à l'été 2015. Il prévoyait initialement 25 articles, les dispositions devant ensuite être prises par ordonnances. Finalement, les parlementaires l'ont en grande partie réécrit et complété. Ce texte est-il à la hauteur de l'enjeu ?
Ce texte est devenu essentiel après les événements tragiques de janvier 2015. Il aura fallu des drames terribles pour que l'on réalise pleinement l'importance de notre fonction publique, de ses fonctionnaires et des valeurs qu'ils portent. Je trouve très positif que les parlementaires se soient saisis de ce projet de loi, lui donnant toute sa valeur. Ils ont d'ailleurs choisi de réincorporer dans la loi elle-même des dispositions qui étaient renvoyées à des ordonnances.

Quel est désormais le calendrier ?
La commission mixte paritaire devrait intervenir dans les semaines qui viennent, pour une promulgation le plus rapidement possible, au plus tard au printemps.

Les sénateurs sont également intervenus pour que le temps de travail ne puisse être inférieur à 35 heures dans certaines collectivités. C'est un enjeu sensible…
Je compte beaucoup sur le rapport de Philippe Laurent sur le sujet, qui sera remis au gouvernement en mars *[le président du CSFPT a été missionné sur l'évaluation du*

temps de travail dans les trois versants de la fonction publique, ndlr]. En matière de temps de travail, une mise à plat est nécessaire. Il faut sortir des clichés trop souvent véhiculés. Certains métiers doivent continuer à bénéficier de dispositions particulières. Il faut déterminer les raisons pour lesquelles des dispositions singulières ont été prises. Ce rapport sera également l'occasion de provoquer un dialogue autour de l'organisation du travail des agents. C'est un enjeu qui n'a pas été abordé depuis trop longtemps.

La loi prévoit un cadre annuel de 1 607 heures, mais à en croire certains DRH et DGS, les employeurs publics disposent de trop de latitude dans l'application des textes, ce qui permet aux élus d'accorder des jours aux agents à leur convenance. Faut-il donner moins de pouvoirs aux employeurs publics ?
C'est amusant : les entrepreneurs demandent davantage de liberté par rapport au code du travail. Mais dans le public, il faudrait davantage encadrer tout cela ! Chaque collectivité a sa propre histoire et ses propres contraintes. Plutôt que de parler sans cesse d'un prétendu laxisme, il faut que l'on puisse faire le point, par exemple tous les deux ou trois ans, sur l'organisation du travail des agents. Dans certaines administrations, (cette question du) temps de travail a parfois été le résultat d'une mauvaise organisation.

« Pour être entendu en France quand vous êtes de gauche, on a l'impression qu'il faut dire "je me pose des questions sur les 35 heures, sur le code du travail et sur le Smic". Là, on serait prétendument moderne…»

Envisagez-vous de toucher à la réglementation en matière de temps de travail ?
Je ne veux rien anticiper avant la remise de ce rapport. S'il faut effectivement toucher à la réglementation pour mettre fin à des situations qui ne seraient pas respectueuses de l'égalité de droit, notamment dans les collectivités territoriales, nous le ferons. Mais cela doit être abordé sereinement. Pour être entendu en France quand vous êtes de gauche, on a l'impression qu'il faut dire "je me pose des questions sur les 35 heures, sur le code du travail et sur le Smic". Là, on serait prétendument moderne… Je ne veux pas rentrer dans ce jeu-là. Cette question du temps de travail dans la fonction publique doit être évoquée sans tension et sans clichés.

Vous avez prévu un "rendez-vous salarial" avec les organisations syndicales fin février, qui devrait entraîner le dégel du point d'indice, figé depuis 2010. Quelle sera l'ampleur de l'augmentation accordée aux fonctionnaires ?

À ce stade, je ne le sais pas. La croissance a légèrement accéléré en 2015, à 1,1 % du PIB. Nous devons maintenant regarder s'il y a eu une augmentation suffisante des recettes de l'État. Nous parlons d'enjeux macroéconomiques sur lesquels nous devons être prudents. Par ailleurs, je dois aussi tenir compte de l'avis d'élus locaux qui disent que l'augmentation du point d'indice ajoutée à la mise en œuvre des dispositions sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) est incompatible avec la maîtrise de la masse salariale.

Mais le point d'indice sera-t-il bien dégelé ?
Je le souhaite. Mais je sais que l'augmentation ne sera pas énorme. J'ai demandé au président de la République et au Premier ministre que le point soit dégelé, même de manière symbolique, et même si les syndicats jugent que c'est insuffisant – ce qui est probable – et qu'ils décident d'aller dans la rue. Une augmentation, même symbolique, peut coûter cher… Par exemple, une augmentation de 1 % du point d'indice représente, sur une année complète, pour les trois versants de la fonction publique, 1,3 milliard d'euros.

Ce rendez-vous sera-t-il une vraie négociation avec les syndicats ?
Au sens du protocole PPCR, il est prévu une négociation, qui donnera donc lieu à de vrais échanges. C'est compliqué de rentrer en négociation comme on a pu le faire dans le cadre du protocole PPCR compte tenu de la situation financière, qui n'offre pas de marges très importantes.

« Je ne viendrai pas avec un chiffre d'augmentation, mais avec plusieurs hypothèses »

L'augmentation du point d'indice pourrait-elle donc être étalée dans le temps ?
Nous pourrions, lors de ce rendez-vous salarial, évoquer la manière dont on va sortir du gel. Je ne viendrai pas avec un chiffre d'augmentation, mais avec plusieurs hypothèses que je soumettrai aux organisations, y compris sur une possibilité de revaloriser le point en plusieurs étapes. Mon objectif est de travailler sur du pluriannuel. Nous devrons regarder les choses dans leur ensemble et prendre en compte l'ensemble des mesures de revalorisation d'ores et déjà validées (hausse des rémunérations des agents de catégorie C en 2014 et 2015, nouvelles grilles prévues par le protocole PPCR). Les discussions doivent être globales et appréhender le pouvoir d'achat des agents dans son ensemble.

Pourriez-vous vous engager sur une augmentation au-delà de 2017 ?
Nous l'avons fait sur le protocole PPCR parce qu'il s'agissait de remettre de l'ordre dans les grilles de rémunérations. Là, c'est différent, puisqu'une revalorisation globale du point d'indice reste liée à des équilibres macroéconomiques.

Avez-vous conscience que vos propos ne vont pas rassurer les organisations syndicales, alors que la CGT, FO et Solidaires avaient déjà appelé les agents à se mobiliser le 26 janvier ?
Je le répète : c'est une discussion très difficile. Nous devons tenir compte de la situation de nos finances publiques. Mais il est aussi temps de dégeler le point d'indice. Nous voulons adresser un message positif aux fonctionnaires.

Comment ce rendez-vous s'organisera-t-il ?
Je rencontrerai en bilatéral les organisations syndicales qui souhaiteront me rencontrer. Puis nous nous retrouverons tous ensemble.

Vous avez annoncé en novembre, au côté du Premier ministre, Manuel Valls, une nouvelle gestion des ressources humaines dans la fonction publique appelée à bousculer certaines cultures. Où en est-on aujourd'hui ?
En effet, cette nouvelle gestion RH bouscule tout ! Il s'agit d'un chantier ambitieux et au long cours, qui vise à refonder la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, en améliorant la gestion des emplois et des compétences, en allant vers plus de déconcentration des actes de gestion et du dialogue social et en réorganisant la formation initiale et continue des agents. Par exemple, nous travaillons sur l'accompagnement des cadres intermédiaires, notamment en matière de formation. Ce chantier est essentiel parce que c'est à ce niveau-là que vous trouvez le plus d'agents en difficulté dans la fonction publique. Ces cadres perçoivent un manque de perspectives professionnelles et peuvent manquer de formation pour exercer leurs responsabilités.

Est-il difficile de faire évoluer la culture RH ?
Forcément, parce que jusqu'à présent, on a privilégié une approche ministérielle et catégorielle des ressources humaines. L'idée que des solutions ministérielles sont possibles à chaque difficulté reste forte : je fais un peu d'indemnitaire ici, de catégoriel là… Nous voulons revoir ces solutions ministérielles pour faire émerger des solutions collectives. Cela passe notamment par une participation accrue de la DGAFP *[la direction générale de l'administration et de la fonction publique, ndlr]* aux discussions budgétaires et à la gestion des emplois.

Rencontrez-vous des réticences du côté de Bercy ?
Je crois, au contraire, que mon collègue Christian Eckert *[le secrétaire d'État au Budget, ndlr]* est plutôt favorable à cette évolution. L'expertise de la DGAFP sera très utile, aux côtés de celle de la direction du budget, pour travailler sur l'évolution des besoins des administrations en termes de métiers, de qualifications et nécessairement, d'effectifs. L'idée est de travailler en pluriannuel et de faire des prévisions en matière de carrières et d'emplois pour mieux faire évoluer les formations et accompagner les évolutions de la demande de services publics.

Faut-il doter la DGAFP de pouvoirs juridiques et coercitifs nouveaux ?
Il est encore trop tôt pour répondre à cette question. Nous l'aborderons dans le cadre de la stratégie pluriannuelle des ressources humaines que je proposerai au Premier ministre d'ici la fin du premier semestre, à l'issue d'un travail commun avec l'ensemble des ministres. Surtout, au-delà de la question des "pouvoirs juridiques" de la DGAFP, je crois fondamentalement que l'amélioration de la gestion des ressources humaines est davantage une question de culture. Mais aussi de formation. Il faut porter et faire vivre une ambition commune à l'ensemble des ministères, et c'est le rôle de la DGAFP.

« La fonction publique n'est pas un dossier technique, c'est un sujet politique »

Quel est votre état d'esprit à un an de l'élection présidentielle ?
Je considère que nous avons beaucoup progressé. Le ministère de la Fonction publique était auparavant la cinquième roue du carrosse. Le fait de réunir au sein d'un même ministère les questions de fonction publique et les enjeux de réforme territoriale a contribué à faire évoluer les choses. Il est temps pour moi désormais de préparer un document définissant ce qu'est l'action publique et ce qu'est notre modèle d'action publique. Va-t-on garder ce modèle ? Rien n'est moins sûr quand on entend certains personnages publics proposant de privatiser les services publics et de s'appuyer sur des contractuels. La fonction publique n'est pas un dossier technique, c'est un sujet politique. Et même très politique. Le ministère de la Fonction publique était considéré comme celui réglant les petits sujets de l'indemnitaire ou du réglementaire. Ce n'est plus le cas : nous sommes sur la redéfinition d'un modèle qu'on nous envie à l'étranger.

Les relations avec les syndicats sont difficiles. Les textes sur la qualité de vie au travail et sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) ont été rejetés en 2015…
La relation avec les syndicats est difficile parce qu'il n'y a pas d'argent, il n'y a pas de marges de manœuvre. Mais je continue à dire que les syndicats ont été courageux d'accepter de travailler sur le protocole PPCR, même s'ils ne l'ont pas tous signé, alors qu'ils savaient que les marges de manœuvre étaient nécessairement réduites.

Propos recueillis par Sylvain Henry

Acteurs Publics du 3/02/2016

La mise en œuvre de la réforme sur les carrières et rémunérations est lancée

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) a adopté, mercredi 3 février, tous les textes étudiés relatifs à la déclinaison du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) des fonctionnaires dans le versant territorial.

Les premiers textes d'application du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) des fonctionnaires ont tous été adoptés, mercredi 3 février, lors d'un Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) principalement consacré à cet enjeu. Le protocole bouscule la réglementation existante, puisque quelque 96 textes au total doivent être étudiés pour le seul versant territorial.

Le projet d'accord PPCR avait été rejeté par la majorité des syndicats – FO, la CGT et Solidaires – en septembre dernier, mais le gouvernement avait décidé malgré tout de le mettre en œuvre alors que le poids cumulés des syndicats – FSU, FAFP, Unsa, CFTC, CFE-CGC, CFDT – l'ayant signé représentait 49 % des voix aux dernières élections professionnelles. Logiquement, le 3 février, FO et la CGT ont rejeté ou se sont abstenus sur les textes présentés, quand la FAFP, la CFDT et l'Unsa – seuls 5 syndicats siègent au CSFPT – les ont votés.

Tensions sur le "maxi-mini"

Le principal point de tension a porté sur la fin de l'avancement d'échelon au minimum dans la fonction publique territoriale. Le gouvernement veut remplacer la carrière minimale par un dispositif permettant *"de mieux reconnaître de manière plus significative les meilleurs agents"*. L'occasion aussi, selon l'exécutif, de donner aux employeurs publics un outil de gestion RH pour motiver les équipes. C'est la fin de ce dispositif "mini-maxi" qui avait entraîné le rejet du protocole PPCR par la CGT.

Les représentants du principal syndicat de la fonction publique ont de nouveau exprimé leur opposition. De son côté, la FAFP et son président, Bruno Collignon, ont souligné : *"Est-il judicieux de laisser perdurer un dispositif qui prévoit que le maxi est de droit, et non l'inverse, souvent utilisé comme moyen de sanction déguisée ?"* Et d'insister sur l'intérêt d'une progression prévue par l'accord PPCR sur des grilles indiciaires revalorisées tout au long de la carrière plutôt que d'être *"plafonné"* aux deux tiers de sa carrière sans perspective.

Si des dispositions très précises doivent être déclinées, la mise en œuvre des textes PPCR pourrait aussi s'adapter aux réalités des situations. C'est ce qu'a laissé entendre Bruno Delsol, directeur général des collectivités locales (DGCL), dont la direction est chargée de la mise en œuvre du protocole PPCR pour le volet territorial. Le premier texte étudié lors du CSFPT du 3 février, un projet de décret technique *"relatif à la convention type de mise à disposition de services des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive chargés d'exercer les compétences de la région"*, a ainsi été modifié à la demande des organisations syndicales. Histoire d'éviter de nouvelles tensions.

Acteurs Publics du 3/02/2016

170 nouvelles mesures de simplification administrative

Le gouvernement poursuit le "choc" de simplification avec l'annonce, mercredi 3 février, d'un paquet de nouvelles mesures touchant notamment à la fiscalité des entreprises ou au retour des expatriés en France. Ces mesures viennent s'ajouter aux 450 annoncées depuis deux ans, qui doivent être mises en œuvre à 70 % avant la fin du premier trimestre 2016.

La machine à simplifier continue de tourner. Après avoir déjà annoncé, ces deux dernières années, plus de 450 mesures de simplification à destination des usagers (130) et des entreprises (320), le gouvernement a rendu public, le 3 février, un train de 170 mesures nouvelles, dont 90 pour les entreprises et 80 pour les particuliers. À destination des premières notamment, un "rescrit roulant" pour le crédit d'impôt recherche (CIR) sera par exemple mis en place. Une revendication ancienne des PME, qui souhaitent pouvoir modifier plus facilement les projets de dépenses qu'elles soumettent à l'administration fiscale au titre du CIR.

Dans un autre registre, l'accès à l'information sur les aides répondant aux besoins d'une entreprise sera facilité : en trois clics, en ayant simplement rentré leur numéro de Siret et leur géolocalisation, les entreprises pourront trouver une aide contextualisée. Parfois, la simplification tient de l'allègement normatif, comme pour les professions réglementées. La transposition d'une directive européenne entraînera ainsi l'assouplissement des conditions d'expérience requises pour l'exercice des professions dans le secteur funéraire. Le gouvernement se propose aussi d'offrir aux PME *"un simulateur du coût et des aides à l'embauche"* qui existe déjà en version *beta* (expérimentale) sur un site gouvernemental.

Pression de l'Élysée

Pour les particuliers, le gouvernement a, cette fois-ci, ciblé les expatriés, pour faciliter leurs démarches lors de leur retour en France. Mais la priorité donnée à la politique de l'emploi se retrouve aussi dans ce train de mesures. Alors qu'un emploi sur 5 s'obtient en France *via* une candidature spontanée, le gouvernement veut permettre d'orienter ces candidatures spontanées vers les entreprises qui recrutent grâce au simulateur "La bonne boîte", avec le soutien de Pole emploi. Une mesure effective depuis décembre 2015. Le parcours des demandeurs d'emploi qui se réinscrivent à Pôle emploi sera lui aussi simplifié.

Avec cette batterie de mesures, le gouvernement poursuit la dynamique du "choc de simplification" annoncé par le chef de l'État, François Hollande, en mars 2013, et qui s'est

Acteurs Publics du 4/02/2016

- **REFORME DES GRANDS CORPS : LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE PROMET "DE NE PAS S'ARRETER EN CHEMIN"**

Réforme des grands corps : la ministre de la Fonction publique promet "de ne pas s'arrêter en chemin"

Marylise Lebranchu indique à *Acteurs publics* qu'elle entend poursuivre sa réforme de l'accès aux grands corps de la haute fonction publique, *"sans toucher aux fondamentaux"*. Une mission qu'elle juge *"difficile"* et sur laquelle elle envisage une réunion interministérielle.

Fusion des inspections des Finances, de l'Administration et des Affaires sociales (IGF, IGA et Igas), fusion de deux corps juridictionnels, conditionnement de l'accès des hauts fonctionnaires des grands corps aux postes les plus élevés à une mobilité à dimension managériale… Ce sont quelques-unes des pistes préconisées par un groupe de réflexion lancé par la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, en septembre, sur l'affectation des élèves à la sortie de l'ENA. Où en est aujourd'hui la ministre ? *"Je le dis comme je le pense : même si notre champ d'investigation était limité aux affectations à la sortie de l'ENA, ce sujet est beaucoup plus difficile à aborder que prévu,* confie-t-elle dans le cadre d'un grand entretien accordé à *Acteurs publics. Je ne remets bien sûr pas en cause l'existence des institutions de l'État. Certains ont cru que j'étais en train de refaire la Loi fondamentale. Ce n'est le cas !"*

Le lancement de cette mission a provoqué quelques tensions dans les sphères de la haute fonction publique. *"Mais il y a de vraies questions auxquelles il faudra bien répondre,* poursuit Marylise Lebranchu. *J'ai ainsi constaté que des postes à responsabilité restaient vacants dans certains ministères parce qu'ils ne sont pas perçus comme prioritaires par rapport aux demandes des grands corps."*

Impliquer tous les ministères dans la réflexion

Quelles suites la ministre va-t-elle donner aux réflexions engagées ? *"Je continue à travailler sur les sorties de l'ENA et sur le rapprochement ENA-Inet,* détaille-t-elle. *Après avoir rencontré notamment le vice-président du Conseil d'État* [Jean-Marc Sauvé, ndlr], *le Premier président de la Cour des comptes* [Didier Migaud, ndlr] *et les chefs des inspections générales interministérielles, je vais maintenant rédiger une*

note, la plus documentée possible, formulant des propositions, sur la base d'hypothèses sur lesquelles j'inviterai chacun à se prononcer."

Mais n'est-ce pas à la ministre de la Fonction publique de prendre position ? *"Je veux d'abord que chacun me fasse un retour clair, net et précis,* répond Marylise Lebranchu. *J'ai eu beaucoup de réactions, par exemple celle du ministre de l'Économie* [Emmanuel Macron, ndlr], *qui voudrait réfléchir à la manière dont on pourrait faire évoluer l'inspection générale des Finances. Sur ce sujet des grands corps, il y a un certain nombre de pressions qui s'expriment. Il faudra une réunion du gouvernement pour que les ministres puissent tous prendre position. J'insiste, il faut vraiment « embarquer » l'ensemble des ministères, car ils sont tous concernés."*

Marylise Lebranchu entend *"faire évoluer les choses sans toucher aux fondamentaux et en confortant la qualité des missions assurées". "C'est compliqué,* dit-elle. *Mais je ne vais pas m'arrêter en chemin."* Cette réunion du gouvernement pourrait intervenir, indique-t-elle, avant l'été : *"La réunion interministérielle programmée avant la fin du premier semestre sur la nouvelle gestion RH de l'État pourrait être l'occasion d'aborder ce sujet important."*

Sylvain Henry

traduit par deux textes de loi. Le 13 janvier, lors de ses vœux aux corps constitués, François Hollande avait dressé un bilan mitigé. Avec ironie, le chef de l'État avait déclaré : *"Parfois je m'inquiète parce que la simplification peut aussi être un facteur de complexité supplémentaire. Il en arrive dans les administrations, qui pour faire simple, parviennent à être compliqués. C'est leur but. Car parfois pour être important, il faut créer de l'obstacle, de l'aspérité et à ce moment là implorer l'usager de venir voir celui qui est responsable pour qu'il donne son autorisation."* En coulisse, le chef de l'État met la pression. *"Le Président dit toujours : "les nouvelles idées, c'est bien, mais on est où de la mise en œuvre des autres déjà lancées ?"* raconte un témoin.

Chiffres valorisants

De fait, selon le gouvernement, près de 70 % des 450 premières mesures annoncées auront été mises en œuvre avant la fin du premier trimestre 2016. Car en accréditant l'idée d'une France moins sclérosée par ses procédures bureaucratiques, le Président entend bien tirer un bénéfice politique de ces mesures aux gains pourtant difficilement quantifiables et donc plus difficilement valorisables en termes de message politique, passé l'effet nouveauté du lancement. *"C'est difficile d'avoir un prisme global"*, concède la secrétaire d'État à la Simplification, Clotilde Valter, qui cite volontiers un chiffre concret : 6 000 marchés publics simplifiés – un dispositif phare du programme "Dites-le-nous une fois" permettant à une entreprise de répondre à un marché public avec son seul numéro Siret – ont été conclus en janvier 2016 contre 2 500 en juin dernier.

La secrétaire d'État met surtout l'accent sur un autre gain : la qualité de service. Le compte rendu du Conseil des ministres du 3 février, au cours duquel a été présenté un point d'étape en la matière, donne, lui, quelques chiffres valorisants, attribués à l'observatoire de la Banque mondiale : grâce à la dématérialisation des procédures, la durée moyenne pour créer une entreprise en France a diminué de 40 %, soit quatre jours, alors qu'il en faut onze en Allemagne, six aux États-Unis et cinq au Royaume-Uni. Le choc de simplification, c'est aussi le choc de communication...

Pierre Laberrondo

Le Canard Enchaîné du 3/02/2016

Hollande pilonne sa gauche sociale

Les 35 heures lessivées, les chômeurs à l'amende, les syndicats au rancart, le Président met la barre à droite toute. Une stratégie pour 2017 ou pour… 2022 ?

JNE véritable salve d'artillerie. En quelques jours, le gouvernement a balancé sur le ınt social quelques projectiles de os calibre. Valls a annoncé la dislution lente des 35 heures, avec la forme des heures supplémentaires. ut en jurant qu'il n'était pas quesın d'y toucher.

La ministre du Travail, Myriam Khomri, petite main de l'Élysée, proposé d'instaurer une dégressité des allocations de chômage. ccès assuré auprès des syndicats. , si cela ne suffisait pas, elle a reis l'idée de « référendum » au sein s entreprises. Une façon de pulriser les accords de branches prossionnelles et les négociations ıtionales. Une véritable déclaraın de guerre aux centrales syndiles et à leurs dirigeants. Pas sûr ıe la droite aurait osé une attaque ıssi brutale et, apparemment, ordonnée.

Que cherche donc Hollande ? Dans s états-majors syndicaux et poliques, on se gratte le crâne. A quoi ssemble cette stratégie de la terre ûlée, au moment où la logique vouait que le Président regroupe son mp ? Jean-Claude Mailly, patron FO, a son idée. Il l'explique au Canard » : *« Hollande a une démarche politicienne, il joue à droite ur être présent au second tour de prochaine présidentielle. »* C'est ıctement ce que théorise l'entouge d'Emmanuel Macron à Bercy. *Sachant que la France est à droite, ollande se dit qu'il n'y aura finament que des candidats de droite,* ıalyse un des proches du ministre

de l'Economie. *Lui, du centre droit, Juppé, de la droite classique, Sarko, de la droite dure, et Marine Le Pen, de l'extrême. »*

Syndicats accrochés aux branches

Et, si cela ne marche pas, Hollande peut espérer partir en laissant derrière lui l'image de celui qui a lancé des réformes impopulaires mais nécessaires. Un peu comme feu le chancelier Gerhard Schröder, parti sous les huées de son camp et aujourd'hui encensé. Autrement dit, Hollande passerait son tour : rendez-vous en 2022 ?

Curiosité supplémentaire : les syndicats, toutes tendances confondues, et même les plus conciliants, sont sonnés et tardent à organiser la riposte. La CGT n'a pas encore donné de la voix. Pour Véronique Descacq, secrétaire générale adjointe de la CFDT, *« il est hors de question de laisser au patronat l'initiative d'organiser de tels référendums »*. Jean-Claude Mailly grogne que la manœuvre est tout simplement destinée à *« court-circuiter les syndicats »*. Et Carole Couvert, présidente de la CFE-CGC, renchérit : *« Les syndicats tirent leur légitimité des élections dans les entreprises. C'est avec eux qu'il faut pratiquer le dialogue social. »*

Circonstance aggravante, c'est en dehors de toute concertation que les syndicalistes ont appris le nouveau câlin que Hollande préparait pour Gattaz : les heures sup pourront être négociées dans les entreprises, c'est-à-dire là où les représentants des salariés sont les plus faibles, et non plus dans les branches professionnelles.

Dégressif et dépressif

C'est sur l'indemnisation des chômeurs que le gouvernement enfile le plus grossièrement les habits du Medef. La cause paraît entendue : avec un déficit cumulé d'une trentaine de milliards attendu pour la fin de l'année, les chômeurs doivent se préparer à se serrer la ceinture. Et, surtout, il faut inciter ces paresseux à reprendre au plus vite un boulot, en instaurant une dégressivité de leurs allocs.

Mais l'assurance chômage est une association régie par la loi de 1901, dans laquelle l'Etat ne devrait pas fourrer son nez, les décisions étant prises au terme d'une négociation entre les syndicats et les organisations patronales. Sauf qu'en cas de blocage il arrive à l'Etat de jouer un rôle d'arbitre. Lors de ses vœux, Hollande a clairement choisi de soutenir les exigences patronales, notamment la dégressivité. *« Il fait le boulot des patrons !* hurle Mailly. *Gattaz sait qu'il n'a même pas besoin de négocier, car, à la sortie, une loi reprendra ses propositions. »* Pour une fois, la CFDT est presque d'accord avec FO.

Et chacun de se demander si le vrai Premier ministre ne serait pas le patron du Medef…

Alain Guédé

Le Parisien du 1/02/2016

Assurance chômage: le gouvernement fait entendre la petite musique de la dégressivité

A l'approche d'une renégociation des règles d'indemnisation chômage, le gouvernement fait monter la pression sur les partenaires sociaux, remettant sur la table une option controversée, la dégressivité des allocations, déjà expérimentée avant 2001 sans avoir démontré son efficacité sur le retour à l'emploi.

Le gouvernement a radicalement changé de discours sur le sujet. "Ce n'est pas à un moment où il y a un taux de chômage élevé qu'il faut réduire les droits des chômeurs", plaidait François Hollande début 2014, avant le début de la précédente renégociation. Deux ans, 280.000 chômeurs et 8,1 milliards d'euros de déficit plus tard, la tonalité est différente. Le mois dernier, François Hollande et Manuel Valls ont, tour à tour, demandé aux partenaires sociaux gestionnaires du régime de "tout faire" pour favoriser le "retour à l'emploi".

Les règles d'indemnisation arrivent à échéance le 1er juillet. Les syndicats et le patronat doivent se retrouver autour du 20 février pour négocier la prochaine convention, alors que le chômage a atteint un énième record fin 2015 - 3,59 millions de demandeurs d'emploi sans activité en métropole - et que la dette du régime est abyssale - 29,4 milliards d'euros prévus fin 2016.

Dans ce contexte, la ministre du Travail Myriam El Khomri n'exclut pas un retour à la dégressivité des allocations, une proposition jusque-là défendue par le patronat et la droite. Elle a appelé dimanche à "regarder les choses de façon non passionnée", tout en admettant que le système, en vigueur dans les années 1990, n'avait pas prouvé son efficacité auprès des "personnes les plus en difficulté".

"Cela fait partie des choses qui seront discutées par les partenaires sociaux", a renchéri Michel Sapin, ministre des Finances, sur iTELE, mais cela "doit s'accompagner d'autres (pistes): si vous êtes dans la dégressivité, d'un côté, vous devez être (...) dans l'augmentation du droit à la formation, des droits à la reprise de l'emploi" de l'autre.

Aujourd'hui, les demandeurs d'emploi bénéficient d'une allocation fixe (environ 57% de l'ancien salaire brut, 70% du net) tout au long de leur indemnisation, qui peut durer jusqu'à deux ans, et même trois ans pour les seniors, avant de basculer dans le régime de solidarité financé par l'Etat.

- "Qu'ils nous laissent négocier !" -

Mais la dégressivité a déjà été mise en ?uvre entre 1992 et 2001, avec un bilan en demi-teinte.

En septembre 2001, une étude de l'Insee concluait que ce système avait ralenti le retour à l'emploi et ce, indépendamment de la conjoncture économique. La dégressivité avait pourtant "été mise en place avec l'intuition qu'elle encouragerait le retour à l'emploi", soulignait l'une des auteures.

La CGPME a pourtant remis le sujet sur la table en 2014, proposant la mise en place d'une dégressivité des allocations après un an d'indemnisation.

Elle n'avait toutefois pas été reprise dans les propositions patronales lors de la négociation.
Cette année, les différentes parties n'ont pas encore abattu leurs cartes et cette option n'a jusque-là pas été défendue ouvertement. Mais la CGT a devancé le débat, estimant, par la voix de son négociateur Eric Aubin, que c'était "une mauvaise mesure" qui n'avait "aucun effet sur la baisse du chômage".
"On est assez surpris que les politiques se permettent de dire ce à quoi on doit aboutir dans la négociation, alors que c'est du ressort des partenaires sociaux. Qu'ils nous laissent travailler et négocier !" s'est agacé M. Aubin, interrogé lundi par l'AFP.
La dégressivité est également "un casus belli" pour Pierre-Édouard Magnan, du Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP). Ce serait "une source de précarisation accrue de gens à qui on n'est déjà pas capable de retrouver du boulot", a-t-il estimé sur RTL.
Quant à la CFDT, elle appelle, à l'unisson avec la CGT, à maintenir "un haut niveau de protection pour les demandeurs d'emploi".
Mais un récent rapport de la Cour des comptes a apporté de l'eau au moulin des détracteurs d'une assurance chômage supposée trop généreuse. Elle a appelé les partenaires sociaux à "effectuer des choix pour garantir la pérennité" du régime, suggérant plusieurs pistes d'économies, dont une baisse des allocations ou de la durée d'indemnisation des séniors.

Le Figaro - mardi 2 février 2016

Allocations-chômage : la dégressivité refait surface

El Khomri et Sapin invitent les partenaires sociaux à étudier la question pour mieux inciter les chômeurs à reprendre un emploi.

Les ministres du Travail et des Finances se sont invités ces deux derniers jours dans la future renégociation de la convention d'assurance-chômage, qui doit démarrer d'ici à 15 jours afin de définir les paramètres d'indemnisation des chômeurs pour les deux ans à venir. Ils n'écartent pas l'hypothèse de revenir à une forme de dégressivité des allocations pour inciter les chômeurs à reprendre plus vite un emploi et alléger un peu la dette abyssale du régime d'assurance-chômage. Une piste très soutenue au sein du patronat et de la droite, mais rejetée en l'état par les syndicats et la gauche.

Le gouvernement rallume le débat sur la dégressivité des allocations-chômage

El Khomri et Sapin invitent les partenaires sociaux à en discuter « pour favoriser la reprise d'un emploi ».

LES DONNÉES DU DÉFI

2,7 millions
de chômeurs indemnisés

24 mois
de durée maximale d'indemnisation (36 mois pour les plus de 50 ans)

MARC LANDRÉ @marclandre

SOCIAL. Avant chaque renégociation de la convention d'assurance-chômage, le gouvernement fait passer des messages aux partenaires sociaux. En 2014, François Hollande avait insisté sur le maintien des droits des chômeurs. Cette fois, à l'inverse, c'est la dégressivité des allocations qui est mise sur le tapis.

« *Cela fait partie des choses qui seront discutées par les partenaires sociaux* », a reconnu lundi Michel Sapin sur I-Télé. Avant de préciser: « *Si vous êtes dans la dégressivité d'un côté, vous devez être dans l'augmentation du droit à la formation, des droits à la reprise de l'emploi* » de l'autre. Le ministre des Finances rebondissait sur les propos tenus dimanche par Myriam El Khomri, sa collègue du Travail. « *Toutes les pistes doivent être étudiées pour négocier les nouvelles règles de l'assurance-chômage, y compris la dégressivité des allocations* », avait-elle dit sur BFMTV, invitant syndicats et patronat à « *regarder les choses de façon non passionnée* ».

C'est même François Hollande qui a ouvert le feu le 18 janvier. « *En France, la durée d'indemnisation est la plus longue d'Europe, mais la durée de formation des chômeurs est la plus courte. C'est ce qu'il faut changer* », avait jugé le président de la République, lors de ses vœux aux forces vives, en évoquant la renégociation de la convention d'assurance-chômage, qui débutera mi-février. L'objectif? « *Tout faire pour favoriser le retour à l'emploi* » et réduire la dette du régime (35 milliards d'euros à la fin 2018). Les partenaires sociaux, qui n'apprécient guère l'ingérence de l'exécutif sur leurs prérogatives, y avaient vu une demande de réintroduction de la dégressivité.

Du sur-mesure

Cette question n'est pas nouvelle. Elle est mise sur la table par le patronat avant chaque renégociation. Et reçoit toujours la même réponse des syndicats: un refus catégorique. La raison? La degressivité a été introduite en 1992 et abandonnée 9 ans plus tard... faute de résultats. À l'époque, l'allocation restait stable pendant 9 mois, avant de chuter de 17 % tous les 4 mois jusqu'à atteindre un plancher fixé à 2330 francs (355 euros).

Alors qu'il existait « *des pics dans la reprise d'emploi* » avant la fin des droits à allocation dans le système antérieur, la mise en place d'une allocation dégressive « *a écrêté le profil temporel des taux de reprise d'emploi* », selon une étude de l'Insee de 2001. Dit autrement, il n'y a eu aucun effet incitatif à la reprise d'un emploi, notamment des chômeurs les moins qualifiés. « *Cette voie n'est pas la plus efficace si l'on se soucie du bien-être des salariés et des chômeurs, notamment de ceux qui ont de faibles marges de manœuvre dans leur capacité à retrouver un emploi* », ont conclu, en 2004, Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo.

Pour ces économistes, une assurance-chômage efficace doit conditionner les allocations chômage et les cotisations à l'historique de chaque assuré. Et non être identique pour tous. « *Cotisations et allocations devraient varier avec les durées passées au chômage et en emploi selon une logique de bonus-malus, comme dans la plupart des régimes d'assurance confrontés à des problèmes d'aléa moral* », plaident Cahuc et Carcillo. Mais la mise en place d'un tel système nécessite de connaître les réactions des entreprises, des chômeurs et des salariés aux paramètres de l'assurance-chômage. Or un tel sur-mesure est impossible à mettre en œuvre aujourd'hui... ■

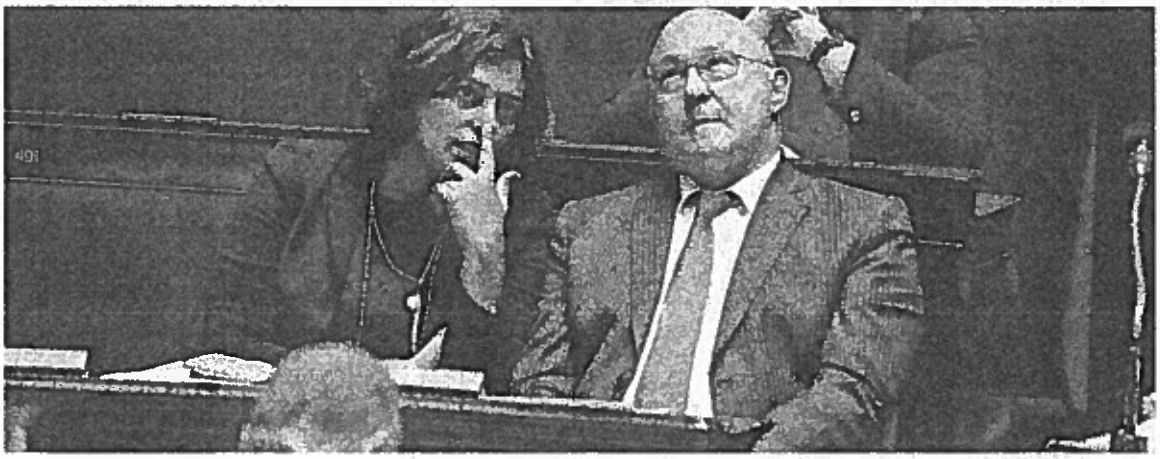

"Le gouvernement ..."

Une option rejetée, en l'état, par tous les syndicats

CÉCILE CROUZEL @CCrouzel

Dans une négociation sensible – et celle à venir sur l'assurance-chômage l'est particulièrement –, le poids des mots pèse lourd. En remettant sur le tapis le terme de « dégressivité », le gouvernement a pris un risque. Car si cette option – qui consiste à réduire les allocations-chômage au fur et à mesure des mois – a les faveurs du patronat, elle fait figure de chiffon rouge pour les syndicats. Y compris pour les réformistes. « *Le foyer de déficit de l'assurance-chômage, c'est la multiplication des CDD* », estime ainsi Franck Mikula, le négociateur de la CFE-CGC, la centrale des cadres. Problème pour boucler un accord, il faudra que le Medef, la CGPME et l'UPA (artisans) obtiennent l'aval d'organisations syndicales regroupant ensemble 30 % des voix des salariés et évitent un veto de celles représentant 50 % des salariés.

Certaines cartes sont déjà jouées. Ainsi, il est déjà certain que la CGT ne signera aucun accord, quel qu'il soit. Son opposition à la dégressivité est connue. « *Aujourd'hui, la France souffre d'abord d'un manque d'emplois ! Et moins de la moitié des chômeurs touchent une allocation* », rappelle ainsi Éric Aubin, son négociateur. En revanche, les réticences de la CFDT, leader des syndicats réformistes, sont une sacrée épine. « *La dégressivité a déjà été essayée en France, de 1992 à 2001, sans succès* », rappelle Véronique Descacq. Et la numéro deux de la centrale réformiste d'ajouter : « *Depuis l'accord de 2014 créant les droits rechargeables et réformant l'indemnisation de l'activité réduite, les demandeurs d'emploi ont toujours intérêt à reprendre un poste.* »

De son côté, FO insiste sur le fait que « *la dégressivité ne ferait pas économiser d'argent à l'assurance-chômage. En effet, beaucoup de chômeurs, parce qu'ils sortent de CDD et de missions d'intérim de courte durée, sont indemnisés peu de temps* », rapporte Stéphane Lardy, son monsieur Emploi. Effectivement, 69 % des demandeurs d'emploi ont été indemnisés moins d'un an en 2014.

Or ce refus de FO est problématique. Car dans la négociation sur l'assurance-chômage où la CFE-CGC peut refuser, comme en 2014, de signer en cas de mesures défavorables aux cadres, l'appui de la centrale de Jean-Claude Mailly est crucial. Sachant qu'enfin, les petits syndicats réformistes CFTC et la CFE-CGC n'en veulent pas, l'option de la dégressivité est-elle donc mort-née ? Pas si sûr. Une dégressivité allégée et circonstanciée pourrait faire l'affaire. « *Si un demandeur d'emploi refuse une formation adaptée, on pourrait en visager qu'il voit son allocation baisser* », souligne Philippe Louis, le président de la CFTC.

> « La CFDT ne grimpe pas au rideau dès qu'on parle de forme de dégressivité »
> UN MINISTRE

Avantage de ce genre de mesure : elle serait cohérente avec le plan de formation de 500 000 chômeurs lancé par l'exécutif. « *La CFDT ne grimpe pas au rideau dès qu'on parle de forme de dégressivité* », affirme d'ailleurs un ministre. Enfin, une telle solution serait compatible avec le souhait du patronat d'inciter à la reprise d'emploi, tout en accompagnant mieux les chômeurs en difficulté.

Mais les syndicats réformistes voudront obtenir en échange une indexation des cotisations à l'assurance-chômage selon le temps en emploi (la cotisation serait plus élevée les six premiers mois par exemple, puis décroîtrait), afin d'inciter les entreprises à garder les salariés. Et ce, en lieu et place d'une taxation des contrats courts, type CDD. Une option chiffon rouge pour le patronat. ■

Myriam El Khomri et Michel Sapin, à l'Assemblée nationale en septembre dernier.
THOMAS PADILLA/MAXPPP

Les frondeurs du PS attendent leur heure

FRANÇOIS-XAVIER BOURMAUD @fxbourmaud

Lassitude ou résignation ? C'est avec une certaine indifférence que les frondeurs du PS ont entendu la ministre du Travail remettre sur la table la question conflictuelle de la dégressivité des allocations-chômage. Et, au cas où ils auraient mal compris, Emmanuel Macron, leur tête de Turc, s'est chargé de surligner le propos en confirmant depuis Saint-Nazaire que ce thème fera « *partie des options qui devront être considérées par les partenaires sociaux* ».

D'ordinaire, le sujet provoque une levée de boucliers puis une solide polémique sur la défense des valeurs de la gauche. Pour le PS et au-delà, la dégressivité des allocations-chômage est au social ce que la déchéance de nationalité est à la sécurité : un tabou auquel on ne s'attaque pas, susceptible de mettre la majorité à feu et à sang. Sauf que cette fois, rien. Ou si peu. C'est un frondeur qui soupire en apprenant la teneur des propos de Myriam El Khomri : « *Et alors ? Ça vous étonne ?* » À peine le sénateur Gaëtan Gorce a-t-il pris le temps de s'indigner sur Twitter : « *Réintroduire la dégressivité des allocations-chômage, quand celui-ci atteint des sommets, serait absurde et injuste.* »

En réalité, cela fait déjà un moment que les frondeurs du PS et la gauche de la gauche n'attendent plus rien de François Hollande. Que de CICE en virage social-démocrate, de nomination de Manuel Valls à Matignon en polémiques récurrentes sur les propos d'Emmanuel Macron, de déchéance de nationalité en tournant sécuritaire, ils ont compris qu'ils n'avaient plus rien à espérer du président. Ce président qui déclarait début 2014, quand l'idée de la dégressivité des allocations-chômage avait une nouvelle fois été agitée par la droite, que « *ce n'est pas à un moment où il y a un taux de chômage élevé qu'il faut réduire les droits des chômeurs* ». Pourtant, la situation n'est pas moins catastrophique aujourd'hui, le nombre de demandeurs d'emploi ayant depuis lundi de près de 300 000 personnes...

Cahier de doléances

Le chef de file des frondeurs a d'ailleurs officiellement acté l'échec de ce mouvement d'opposition interne, qui tente depuis le début du quinquennat d'obtenir un changement de cap de la politique gouvernementale. « *Nous ne sommes même plus demandeurs d'une réorientation* », soupirait ainsi le député Christian Paul la semaine dernière.

Au mieux, la proposition de la ministre du Travail viendra alimenter leur cahier de doléances lorsqu'il s'agira de fournir des pièces pour le procès en trahison des valeurs de la gauche qu'ils veulent intenter à François Hollande. Car désormais, les frondeurs sont entrés dans un autre combat : empêcher François Hollande de poursuivre sa politique. « *Le gouvernement est en pleine dérive libérale sécuritaire. Son projet n'est rien d'autre que celui des néoconservateurs. Il se réclame de la gauche, mais il n'en est pas et décrète lui-même ce que sont les valeurs de la République* », s'agace un député de leur rang. À cette aune, le débat à gauche s'annonce agité dans la perspective de l'élection présidentielle de 2017. Et risque de déborder bien au-delà de la seule question de la dégressivité des allocations-chômage. ■

« Nous ne sommes même plus demandeurs d'une réorientation », indique Christian Paul, chef de file des frondeurs.
F. BOUCHON/LE FIGARO

Le Figaro 2/02/2016

Le gouvernement entrouvre la porte à la dégressivité des allocations chômage

● Myriam El Khomri prévient qu'il faut « une diminution de la dette » de l'assurance-chômage.
● Le patronat pousse mais les syndicats font barrage.

EMPLOI

Derek Perrotte
dperrotte@lesechos.fr

Le feu vert est donné. A deux semaines du lancement de la renégociation entre les syndicats et le patronat des règles d'assurance-chômage, la ministre du Travail, Myriam El Khomri, a indiqué, dimanche soir, que « toutes les pistes *devaient être étudiées* [...], *y compris la dégressivité des allocations* ». Lundi, le ministre des Finances, Michel Sapin, a abondé dans ce sens, voyant dans cette « *piste* » le prolongement des efforts engagés sur la formation des chômeurs : mieux formés, ils doivent retrouver plus vite et « *tout le monde est gagnant* ». C'est François Hollande lui-même qui avait donné le « la » de cette petite musique, en prônant, mi-janvier, que « *la durée d'indemnisation est la plus longue d'Europe* ». Elle peut atteindre deux ans, et même trois pour les seniors.

Début 2014, lors de la dernière renégociation de la convention Unédic, l'Elysée et Matignon avaient intimé aux partenaires sociaux gestionnaires de l'assurance-chômage de ne pas réduire les droits des chômeurs. Ils ont manifestement changé de ton. C'est avant tout un aveu d'échec : faute d'une inversion de la courbe du chômage, le gouvernement et les partenaires sociaux ont laissé le déficit de l'Unédic se creuser dangereusement. A raison de 3 à 4 milliards d'euros de pertes par an, la dette cumulée affiche 26 milliards, un record. A règles inchangées et en dépit du léger recul du chômage anticipé cette année, elle frôlerait 30 milliards fin 2016 et dépasserait alors un an de recettes nettes de l'Unédic... La faiblesse des taux d'intérêt permet, pour l'instant, de la financer à bas coût, mais l'Etat, qui apporte sa garantie sur les marchés financiers, voit l'addition gonfler le déficit et la dette publics, sous l'œil réprobateur de Bruxelles.

Les syndicats et le patronat devront « *travailler sur une diminution de la dette* », a insisté Myriam El Khomri. Quitte, dans, à stimuler à ce tabou de la gauche, même si la ministre appelle à un « *débat dépassionné* » et prend soin de rappeler que la dégressivité, mise en œuvre en France de 1992 à 2001, n'avait alors pas eu les effets escomptés sur le retour à l'emploi, selon une étude de l'Insee (lire ci-dessous). La négociation « *ne doit pas être que financière, elle doit permettre un retour à l'emploi* », a indiqué la ministre du Travail.

Une piste envisagée de longue date par le patronat

Le discours de l'exécutif sert aussi à préparer le terrain au cas où il récupérerait le dossier. Dans un premier temps, la négociation est du seul ressort, en théorie du moins, des partenaires sociaux. Mais l'Etat peut refuser d'agréer la convention à laquelle ils parviendraient – un scénario jamais vu et très improbable – et, surtout, il peut reprendre la main en cas d'échec des discussions. Un scénario qui n'est pas du tout à exclure tant les discussions s'annoncent tendues. Le patronat, qui juge le temps venu d'acter une réforme structurelle d'ampleur, va s'engouffrer dans la brèche des allocations dégressives, une piste qu'il travaille de longue date. Selon nos informations, il réfléchit notamment à un système où les allocations baisseraient en cas de refus d'une ou plusieurs offres d'emploi.

Il trouvera sur sa voie un front syndical décidé à s'y opposer. Acteur clef du dossier, la CFDT, qui partage la présidence tournante de l'Unédic avec le Medef, ne veut pas en entendre parler. « *Laisser penser qu'il faudrait avoir une logique budgétaire (revenir à l'équilibre sans se soucier des conséquences sociales) ou punitive (les gens sont au chômage car ils ne veulent pas retravailler) est insupportable* », a prévenu Laurent Berger la semaine dernière. Le bras de fer ne fait que commencer. L'actuelle convention Unédic arrive à échéance le 1er juillet.

Lire l'éditorial d'Etienne Lefebvre Page 9

Les prévisions de l'Unédic
Variation du nombre de demandeurs d'emploi, en milliers (France entière)

Le déficit de l'assurance-chômage
En milliards d'euros, au 31 décembre

« LES ÉCHOS » / SOURCES UNEDIC, DARES

Les Echos 02/02/2016

La mesure n'avait pas été probante il y a vingt ans

Un système d'allocations dégressives a été instauré en France de 1992 à 2001, dans un contexte déjà de chômage de masse.

Sur le papier, la mesure semble couler de source : avec des allocations se réduisant dans le temps, un chômeur est incité à reprendre plus vite un emploi, quitte à revoir ses prétentions en termes de salaire ou de poste. Mais le saut de la théorie à la pratique n'est pas aussi simple, comme le rappelle une étude menée par l'Insee en 2001, qui constitue la seule analyse poussée disponible sur la dégressivité des allocations chômage en France.

Cette dernière s'attache à mesurer son impact sur la période 1992-2001, durant laquelle la France, déjà confrontée à un chômage record et un déficit important de l'Unédic, avait instauré un tel dispositif, passant d'une allocation fixe jusqu'à la bascule en fin de droits à un système où l'allocation diminuait progressivement, par palier, dont le nombre variait selon le profil du chômeur, jusqu'à atteindre un montant plancher. Conclusion : « *La dégressivité, telle qu'elle a été mise en œuvre de 1992 à 1996, aurait ralenti le retour à l'emploi* », soit l'inverse de l'effet escompté. Pour arriver à cette conclusion, l'étude compare l'évolution des taux de reprise d'emploi : sans droits dégressifs, sur la période étudiée (1986-1992), elle augmentait « *fortement* » à l'approche de la bascule vers la fin de droits, synonyme de forte perte de revenus ; à l'opposé, « *ce pic dans la reprise d'emploi n'est plus observé* » dans la réglementation post-1992, qui n'aurait pas non plus conduit à des reprises anticipées d'emploi.

« La dégressivité tendrait à accroître le chômage »

Le contraste est d'autant plus fort pour les allocations élevées, car la marche « descendue » alors par le chômeur était plus élevée avant 1992 qu'avec le système dégressif. A l'inverse, les chômeurs à moindre allocation, généralement moins qualifiés, « *semblent beaucoup plus contraints sur leur offre de travail : leurs profils de retour à l'emploi sont beaucoup moins connectés au profil de leur indemnisation* ». Bref, ce n'est pas parce que leur allocation va chuter qu'ils trouveront du travail dans un marché sinistré, argument mis aujourd'hui en avant par les syndicats. C'est aussi l'opinion de l'économiste Bruno Coquet (OCDE), pour qui, « *dans la conjoncture actuelle, la dégressivité tendrait à accroître le chômage de longue durée* », comme il l'explique dans un récent rapport pour l'Institut de l'entreprise. Il défend plutôt un mécanisme qui verrait la durée d'indemnisation varier selon la conjoncture, comme aux Etats-Unis. Cette piste avait été évoquée lors des négociations de 2014, mais vite abandonnée face aux réticences syndicales. — *D. P.*

Les Echos 02/02/2016

Unédic : c'est l'heure

Par **Etienne Lefebvre**

« *Ce n'est pas à un moment où il y a un taux de chômage élevé qu'il faut réduire les droits des chômeurs.* » En janvier 2014, François Hollande fermait la porte à toute renégociation ambitieuse de l'assurance-chômage. Deux ans après, le chef de l'Etat a changé de ton en pointant mi-janvier la longueur de la durée d'indemnisation en France. Myriam El Khomri et Michel Sapin enfoncent le clou aujourd'hui en estimant que le retour à la dégressivité des allocations devra être abordé lors des discussions à venir sur l'Unédic. Ce revirement s'explique d'abord par l'ampleur de la dette du régime, qui atteindra près de 30 milliards d'euros fin 2016. Le gouvernement admet – un peu tard – que le déficit de l'assurance-chômage est devenu en partie structurel et qu'un éventuel retour à meilleure fortune de l'économie française ne permettra pas de résorber sa dette. L'exécutif semble aussi prendre conscience que la réforme du marché du travail qu'il a engagée doit être complétée par une gestion plus dynamique du système d'indemnisation du chômage : les demandeurs d'emploi devraient être davantage formés et aidés, en particulier ceux qui sont très éloignés du marché du travail, mais un tel investissement devra s'accompagner d'économies sur les droits des chômeurs (durée ou niveau d'indemnisation). Il y a enfin une dimension tactique aux déclarations gouvernementales : en donnant des gages aux organisations patronales, il leur enjoint de s'investir pleinement dans la négociation. Et prévient les syndicats que si rien ne se passe, l'Etat reprendra la main sur l'Unédic, quitte à imposer des mesures difficiles par décret – il n'y aurait pas besoin de loi, ce qui est un élément essentiel. Les syndicats, s'ils veulent peser, ont eux aussi intérêt à jouer le jeu de la négociation.

Lire nos informations
Page 3

Marianne.fr du 1/02/2016

Des allocations chômage dégressives ? La musique de fond du gouvernement

La ministre du Travail Myriam El Khomri est entrée dimanche dans un petit jeu que pratique le gouvernement depuis plus d'un an au sujet des allocations chômage : braquer les projecteurs sur le retour à la dégressivité, tout en prenant garde de ne pas la prôner ouvertement...

Cela n'a pas fonctionné une première fois... mais pourquoi pas y revenir quand même ? C'est ce qu'a dit en substance la ministre du Travail dimanche au sujet de la dégressivité des allocations chômage. Interrogée sur BMTV, Myriam El Khomri a en effet reconnu que l'option n'était pas écartée par le gouvernement. Et ce, tout en rappelant que les études montrent que ***"la dégressivité mise en œuvre entre 1992 et 2001"*** **n'avait pas** ***"joué un rôle sur les personnes les plus en difficulté".***

Si le sujet est de nouveau sur la table, c'est parce que les partenaires sociaux doivent entamer à la mi-février leurs tractations pour une nouvelle convention de l'assurance chômage, l'actuelle expirant le 1er juillet. Or, outre son rôle *"d'amortisseur social"* et de favorisation du "*retour à l'emploi*", la ministre du Travail a rappelé que le nouvel accord devrait améliorer la "*trajectoire financière*" du dispositif, qui devrait accuser fin 2016 une dette de 29,4 milliards d'euros. Elle préconise donc de ***"regarder les chose de façon non passionnée"***...

Consciente que la dégressivité n'est pas une idée très populaire à gauche, Myriam El Khomri s'est bien sûr gardée de la prôner ouvertement. Renvoyant les partenaires sociaux à leurs responsabilités, en insistant simplement sur le fait qu'ils devront *"travailler sur une diminution de la dette"*. Ce n'est que s'ils ne parviennent pas à se mettre d'accord, a-t-elle précisé, que *"le gouvernement prendra ses responsabilités"*, en vue de prendre "*un décret*". A ce moment-là, **"*toutes les pistes*" seront étudiées.**

Cette petite musique sur le sujet commence à devenir familière dans la bouche des représentants du gouvernement. En octobre 2014, lors d'un déplacement à Londres, Manuel Valls avait déclaré devant des journalistes britanniques que la question *"doit être reposée"*. Avant que François Hollande ne calme le jeu. Il y a un an, en février 2015, le **Premier ministre avait assuré que la dégressivité n'était *"pas aujourd'hui (son) sujet"*... mais constituait un "*défi*" pour les partenaires sociaux** : "*Il faudra bien trouver des solutions (...), je les invite à prendre pleinement leurs responsabilités*".

Le 18 janvier dernier, en présentant son plan pour l'emploi, François Hollande n'a pas abordé le sujet de front. Mais il a souligné qu'en France, **"*la durée d'indemnisation est la plus longue d'Europe*" tandis que la "*durée de formation des chômeurs*" est *"la plus courte"***. Suivez son regard...

Aujourd'hui, Myriam El Khomri assure donc, comme Manuel Valls l'an dernier, que ce n'est pas à elle d'orienter la réflexion vers la dégressivité, tout en martelant : "***Les partenaires soicaux doivent regarder toutes les possibilités***". La dégressivité n'est pas "*un tabou*", a abondé le ministre des Finances Michel Sapin, lundi matin sur iTélé. Si les partenaires sociaux ne sont pas sourds, on voit mal comment ils n'auraient pas reçu le message.

Simon Bentolila

NoubelObs.com du 1/02/2016

Allocations chômage : le gouvernement ouvre la brèche de la dégressivité

L'idée est relancée par la ministre du Travail et celui des Finances, alors que les partenaires sociaux doivent entamer leurs tractations à la mi-février.

Les partenaires sociaux entameront leurs tractations mi-février pour établir une nouvelle convention de l'assurance chômage. Dans cette perspective, la ministre du Travail, Myriam El Khomri, a remis sur la table la piste d'une dégressivité des allocations.

L'idée est de diminuer progressivement les allocations versées aux chômeurs pour les inciter à reprendre un emploi plus rapidement alors qu'aujourd'hui les indemnités sont constantes pendant 23 mois pour les moins de 50 ans.

"Si les partenaires sociaux n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la nouvelle convention de l'assurance chômage, le gouvernement prendra ses responsabilités et évoquera toutes les pistes, nous prendrons un décret", a dit la ministre, interrogée sur BFMTV.

La dégressivité avait été mise en oeuvre de 1992 à 2001, elle n'a pas montré, d'après les études, que ça avait joué un rôle sur les personnes les plus en difficulté. Il faut regarder les choses de façon non passionnée et mettre en oeuvre cette nouvelle convention pour favoriser le retour à l'emploi", a-t-elle poursuivi.

L'actuelle convention court jusqu'au 1er juillet. Avec l'explosion du chômage, la dette de l'assurance chômage devrait atteindre 29,4 milliards d'euros fin 2016.

Lors de la négociation sur une nouvelle convention, les partenaires sociaux devront "travailler sur une diminution de la dette", mais la négociation "ne doit pas être que financière, elle doit permettre un retour à l'emploi", a fait valoir la ministre.

En présentant son plan pour l'emploi le 18 janvier, François Hollande avait souligné qu'en France "la durée d'indemnisation est la plus longue d'Europe", mais que la "durée de formation des chômeurs" était "la plus courte".

"La question n'est pas tabou"

Une piste confirmée par le ministre des Finances, Michel Sapin : "Elle doit toutefois s'accompagner d'autres [pistes] comme la hausse des droits à la formation", a-t-il expliqué sur iTélé.

C'est d'abord au patronat et aux syndicats de prendre leurs responsabilités, explique-t-il. Je suis pour le respect des espaces de négociations. S'ils ne trouvent pas d'accord, c'est à l'Etat de prendre ses responsabilités. La question n'est pas tabou."

"La formule de Myriam El Khomri est la bonne", a renchéri sur France Info, Jean-Marie Le Guen, le secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement.

A droite beaucoup sont pour. A l'instar d'Alain Juppé qui avait lancé début janvier sur Europe 1 : "Il faut s'orienter vers une dégressivité des allocations chômage."

Si le gouvernement semble aujourd'hui mettre en avant cette option, il y a un an pourtant, Manuel Valls avait tourné le dos à la dégressivité des allocations chômage. Interrogé sur la question par BFMTV, le Premier ministre avait renvoyé la balle aux partenaires sociaux : "Ça n'est pas aujourd'hui mon sujet, c'est leur problème, c'est leur sujet, c'est leur défi, mais il faudra bien trouver des solutions."

Dans son rapport publié le 19 janvier, la Cour des comptes décrivait un régime "très généreux" doté d'un "taux de remplacement élevé par rapport aux autres pays de l'OCDE".

Acteurs Publics du 1/02/2016

Bercy clôt la polémique sur l'application de la réforme sur les carrières et les rémunérations

Le ministère de l'Économie et des Finances a confirmé que toutes les dispositions du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations seraient bien appliquées, alors que le directeur du service des retraites de l'État avait demandé en coulisse au ministère de la Fonction publique de limiter le caractère rétroactif des effets du dispositif, en raison d'une surcharge *"potentielle"* de travail pour son service.

Rideau. La directrice des ressources humaines des ministères économiques et financiers, Isabelle Braun-Lemaire, a annoncé le 28 janvier à la CFDT Finances que le service des retraites de l'État (SRE) appliquerait bien dans sa totalité le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR). Le syndicat de Bercy s'était fait l'écho la semaine passée d'un courrier du directeur du SRE, Alain Piau, adressé à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) dans lequel il appelait à limiter le caractère rétroactif des effets du dispositif PPCR, en raison d'une surcharge *"potentielle"* de travail pour son service.
"Je vous confirme que le SRE, service de la direction générale des finances publiques, appliquera les textes découlant du protocole PPCR, comme il applique les autres textes et règlements" recadre dans sa réponse, Isabelle Braun-Lemaire. Pour rappel, le protocole PPCR, longtemps dénommé *"protocole d'accord"* jusqu'à ce qu'il soit majoritairement rejeté par les syndicats puis appliqué de manière unilatérale par le gouvernement Valls, prévoit d'améliorer les niveaux de rémunération notamment en début et en fin de carrière et d'intégrer une partie de primes en points d'indices entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2020.

Dans son courrier, le patron du SRE exposait clairement son problème : des décrets statutaires et indiciaires publiés au cours de la période 2016-2020 pourront avoir un effet rétroactif important, ce qui obligera à régulariser a posteriori la situation individuelle de chacun d'entre eux. Sont potentiellement concernés : dès le 1er janvier, les corps et cadres d'emplois de catégorie B et ceux, relevant de la catégorie A, des infirmiers et personnels paramédicaux et des cadres de santé ainsi que ceux de la filière sociale dont l'indice brut terminal est au plus égal à 801. Mais aussi, à partir du 1er janvier 2017, les autres corps et cadres d'emplois, ainsi que les personnels sous statut spécial.

Maladroit sur la forme

Selon les cas, plus les décrets seront rétroactifs, plus le nombre des pensions à réviser et le montant des arrérages (sommes périodiques) à verser seront élevés, soulignait ce haut fonctionnaire, qui pointait aussi *"les risques associés à des révisions massives de pensions"*. Il demandait en conséquence de *"[limiter], autant que faire se peut"*, le caractère rétroactif

des textes statutaires et indiciaires pris dans le cadre de cette réforme, *"voire, lorsque cela s'avérera possible, [de] ne leur conférer d'effet que pour l'avenir en matière de pensions"*.

Les premiers décrets statutaires seront examinés en Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE) début février. Les modalités pratiques de mise en œuvre sont en cours de définition, en lien avec les services concernés, notamment ceux de la DGFiP auquel le SRE est rattaché. *"Cette réaction sonne comme un rappel aux règles,* analyse la CFDT Finances, signataire de l'accord PPCR. *Elle clôt une tentative malencontreuse de ne pas accorder à certains agents la totalité des mesures favorables. Cette tentative avait heurté les agents du Service des Retraites de l'État qui sont profondément attachés au bon accomplissement des missions qu'ils assurent au profit des retraités"*.

En coulisse, la tonalité du courrier ne laisse pas d'étonner. *"C'est usuel qu'une administration montre, dans ses échanges avec les autres administrations, les limites de ce qui est annoncé,* note un haut fonctionnaire en relevant que la rétroactivité est toujours compliqué à implémenter. *Mais le ton du courrier est maladroit voire édifiant."*

Pierre Laberrondo

Acteurs Publics du 2/02/2016

- **QUAND L'INTELLIGENCE EMOTIONNELLE DES CADRES DU SECTEUR PUBLIC DEVIENT "UNE COMPETENCE EVALUABLE"...**

Quand l'intelligence émotionnelle des cadres du secteur public devient "une compétence évaluable"...

Les pratiques d'évaluation individuelle professionnelle se développent dans la haute fonction publique, relève une note du "Laboratoire d'innovation et de prospective ressources humaines" porté par la DGAFP, l'IGPDE et France stratégie. Les cadres sont désormais évalués dans toutes leurs dimensions humaines et managériales.

Comprendre le fonctionnement d'une personne *"de manière réaliste et nuancée"*, à la fois *"dans chaque compétence requise mais également dans son fonctionnement global"*. C'est l'enjeu d'une récente méthode d'évaluation des personnels de l'encadrement supérieur de la haute fonction publique, *"l'assessment"*, particulièrement développée au ministère de la Défense. Elle permet notamment d'évaluer *"l'intelligence émotionnelle"* des personnels. Voilà l'une des méthodes d'évaluation relevée dans une note du Laboratoire d'innovation et de prospective ressources humaines.
Ce laboratoire se définit comme une *"communauté de travail rassemblant plusieurs approches sur les aspects innovants liés à la gestion RH et au management dans les secteurs public et privé"*. Il est porté par la DGAFP, France stratégie, l'IGPDE et le ministère de la Défense. Sa première note, datée de janvier et que publie le ministère de la Fonction publique, porte sur les pratiques d'évaluation professionnelle. Elle détaille quelques pratiques étonnantes et encore peu développées.

Hautes sphères

Le Laboratoire observe le développement de l'entretien individuel d'évaluation, qui depuis une dizaine d'années a progressivement remplacé le système de notation. Et d'observer que cet entretien, décrié par certains syndicats pour son caractère subjectif, *"mérite d'être de plus en plus conforté comme outil de management et d'individualisation des parcours professionnels"*. Il détermine la valeur professionnelle des agents autant que leur potentiel et est encadré par des textes réglementaires, déclinant une mesure RH généralisée dans le secteur privé. La notation, souligne le Laboratoire, s'appuyait davantage sur l'ancienneté de l'agent que sur sa valeur professionnelle.

L'entretien professionnel individuel s'étend désormais aux plus hautes sphères du secteur public – un arrêté du 24 décembre dernier définit les conditions de cet entretien pour les chefs de services et les sous-directeurs des administrations de l'État.

En matière d'évaluation individuelle, le ministère de la Défense est à la pointe. Ainsi *"l'assessment"* s'adresse-t-il à plusieurs dizaines de cadres chaque année via des tests

individuels ou collectifs permettant de mesurer leur savoir, savoir-faire et savoir-être plutôt que leur expertise technique. Et les évaluations à 360 degrés offrent un jugement *"complet et fiable"* sur le travail des personnels d'encadrement. Deux méthodes qui ont toutefois un coût – plusieurs milliers d'euros par cadre – et des limites – la difficulté de recueillir des avis *"d'une objectivité maximale"*.

Reste que ces méthodes sont ici mises en lumière, ce qui laisse à penser qu'elles devraient continuer à infuser la très haute fonction publique avant, peut-être, de s'étendre aux cadres intermédiaires.

Sylvain Henry

Acteurs Publics du 1/02/2016

Protection sociale des agents : les syndicats partent en campagne

Huit syndicats chapeautés par la Mutualité fonction publique lancent, le 2 février, une campagne de mobilisation pour défendre la protection sociale complémentaire des agents publics. Et prévenir l'irruption du secteur marchand sur le secteur.

Alors que les ministères travaillent actuellement au renouvellement des dispositifs d'accompagnement de leurs agents en matière de protection sociale, huit syndicats partent en campagne. Une opération chapeautée par la Mutualité fonction publique – qui regroupe des mutuelles de fonctionnaires et pèse 5 millions d'assurés et ayants-droit – à laquelle participent les organisations CFDT, CFTC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires et Unsa.
Un premier rendez-vous est fixé mardi 2 février à l'Assemblée nationale, en fin de journée. *" Quelle est la réalité de la protection sociale des agents ? Quels sont les dangers qui la menacent ? "* : tel est l'enjeu de cette réunion d'information ouverte aux députés. La MFP et les organisations syndicales poursuivront ensuite leur mobilisation dans les territoires. Elles entendent sensibiliser agents et employeurs publics tout au long du premier semestre 2016.

Les arguments développés - alors que les salariés bénéficient depuis le 1er janvier d'une complémentaire santé obligatoire, l'accès demeure facultatif pour les agents, le soutien de leurs employeurs n'étant pas automatique les aides des employeurs sont souvent très limitées, par exemple moins de 6 euros par an à l'éducation nationale, contre 20 fois plus au Quai d'Orsay !, et souvent hétérogènes d'une administration à l'autre les agents publics ne bénéficient d'aucun régime fiscal ou social particulier

Début des référencements

Cette campagne, menée sur un sujet sensible, intervient alors que les administrations d'État travaillent à leurs nouveaux référencements. Un dispositif né de la loi de modernisation de la fonction publique de 2007. Pour résumer, l'employeur référence, après appel d'offres et pour sept ans, un organisme qui bénéficie de son soutien financier à condition de respecter un degré minimal de solidarité entre les adhérents : solidarité entre générations, solidarité familiale et solidarité de rémunérations. Ce principe de solidarité prévoit que les cotisations des agents aux plus hauts revenus sont en proportion plus importantes que celles des personnels aux revenus les plus modestes. Le principe diffère un peu dans la territoriale, avec un double dispositif de convention et de labellisation.

Lors de la dernière vague de référencements, les administrations d'État ont presque toute opté pour des mutuelles de fonctionnaires historiques, seule l'ONF retenant l'opérateur privé Groupama. La MFP et les organisations syndicales redoutent que cette fois les organismes privées s'imposent sur ce "marché". Cela mettrait à mal les principes de solidarités, relève-t-on à la MFP.

Cette campagne intervient par ailleurs alors que toutes les rumeurs planent autour d'un mystérieux rapport remis l'été dernier au ministère de la Fonction publique. Tous les acteurs

de la santé des fonctionnaires ont été auditionnés par les inspections générales de l'Administration, des Affaires sociales et des Finances – IGA, Igas et IGF. Mais rien n'a filtré sur ce rapport, que le gouvernement a préféré tenir secret.

Comme si ses préconisations risquaient de provoquer quelques remous... A l'été dernier, le ministère de la Fonction publique promettait simplement *"de ne pas toucher à la protection sociale complémentaire, qui est très importante pour tous les personnels et plus particulièrement pour les petits salaires"*. *"Peut-être le rapport des trois inspections va-t-il relever que des freins culturels perdurent, ce qui pourrait contribuer à changer les pratiques"*, réagissait de son côté la Fédération française des sociétés d'assurance.

Sylvain Henry

Pour payer moins d'impôts, les Français sont prêts à moins de service public

ADMINISTRATION

Selon le baromètre BVA-Institut Paul Delouvrier, 44 % d'entre eux réclament des services publics plus efficaces.

Leïla de Comarmond
lcomarmond@lesechos.fr

Près de deux ans se sont écoulés depuis le mouvement des « bonnets rouges », qui avait symbolisé le ras-le-bol fiscal provoqué par les hausses d'impôts successives. Mais ce sentiment est toujours là. Selon l'édition 2015 du baromètre des services publics BVA-Institut Paul Delouvrier pour « Les Echos » et France Info, 61 % des Français souhaitent toujours « *diminuer le niveau des impôts et des prélèvements, quitte à réduire les prestations fournies par les services publics* ».

Cependant, s'il est trop tôt pour dire s'il s'agit d'une inversion durable de tendance, la préservation de l'amortisseur social a regagné du terrain en 2015. Est-ce l'effet de la hausse du chômage qui n'en finit pas ou bien le renforcement du besoin de protection à la suite des attentats du 7 janvier 2015 (le sondage a été réalisé quelques jours avant ceux du 13 novembre) ? En tout cas, après avoir augmenté continûment depuis novembre 2012, le pourcentage des partisans d'une baisse d'impôt, fût-ce au prix d'une diminution des prestations, a pour la première fois reculé l'an dernier. On est encore très au-dessus des 47 % de novembre 2012, mais la perte est de 4 points par rapport à 2014. A l'inverse, le pourcentage des Français qui souhaitent « *améliorer les prestations fournies par les services publics quitte à augmenter le niveau des impôts et des prélèvements* » est nettement en hausse, à 38 % contre un plancher de 31 % en 2013.

Une efficacité à renforcer

Il est en tout cas une tendance qui ne se dément pas avec les années : la satisfaction des usagers des services publics (69 %) est très supérieure à l'opinion qu'en ont les Français (38 % en ont une image positive). Mais ces chiffres recouvrent des réalités différentes. Si seul un Français sur dix associe encore les entreprises publiques – SNCF, EDF, La Poste – au service public contre un sur deux en 2005, la police est l'administration préférée des Français, usagers ou non. Deux tiers des uns et des autres en ont une bonne opinion. A l'autre bout du spectre, il y a le service public de l'emploi avec seulement 16 % de bonne opinion chez les usagers et 12 % chez les Français. C'est d'autant plus problématique que, crise oblige, 58 % des Français en font une priorité de l'action de l'Etat. L'écart est de plus de 20 points avec le second thème le plus cité qui est l'Education, désormais à égalité avec la santé publique à 37 %. Cela étant, la marque du 7 janvier 2015 est visible : les attentes à l'égard des services de justice (29 %, +3), de la police (28 %, +2) et de la défense nationale (13 %, +2) progressent.

Mais, quel que soit le sujet, l'exigence d'un renforcement de l'efficacité des services publics ne se dément pas. 44 % des Français interrogés le réclament, alors que 30 % demandent qu'ils soient plus simples et 25 % plus justes. Ce renforcement est même pour plus d'un sur deux la solution pour réduire les dépenses publiques alors que moins de 5 % jugent qu'il faudrait « *réduire les salaires et avantages* » des fonctionnaires. Mais c'est la simplification et l'allégement des procédures administratives qui est mises en avant par le plus de Français (71 %) pour réduire les dépenses publiques. Une priorité dont « [se] *réjouit* » Clotilde Walter, la secrétaire d'Etat à la Simplification, qui pointe aussi un intérêt renforcé pour l'e-administration. ■

Seul 1 Français sur 10 associe encore les entreprises publiques – SNCF, EDF, La Poste – au service public contre 1 sur 2 en 2005.

Arbitrage entre service public et impôt

« S'il vous fallait choisir entre les deux options suivantes, laquelle choisiriez-vous ? »

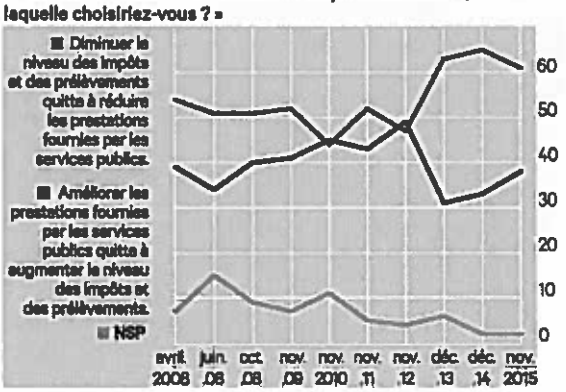

« LES ÉCHOS » / SOURCE : TNS SOFRES, BAROMÈTRE PAUL DELOUVRIER 2015.

Le Figaro - mardi 2 février 2016

Le cri d'alarme des plus hauts magistrats de France

Dans une délibération solennelle, ils pointent les trois grands maux de la justice et plaident pour une réforme en profondeur.

PAULE GONZALES pgonzales@lefigaro.fr

JUSTICE Ils se réunissent chaque année, mais rarement leur délibération ne passe les murs de la Cour de cassation où ils s'entretiennent en secret. Les premiers présidents des cours d'appel, sous l'égide du premier président de la Cour de cassation, ont pourtant dérogé cette année à leur habituelle réserve. Fait unique dans l'histoire de la magistrature, cela fait un mois qu'ils ne cessent de dénoncer les dangers d'une justice affaiblie. Dans un texte exceptionnel par sa gravité, les plus hautes personnalités de la magistrature française en appellent à une réforme en profondeur de l'institution judiciaire trois fois mise à mal, selon eux. « *La pénurie persistante de ses moyens matériels et humains ne lui permet plus de remplir ses missions et conduit les chefs de juridiction à donner priorité au traitement de certains contentieux, en contradiction avec le principe d'égalité* », souligne le texte rendu public lundi. « *Il est ainsi devenu indispensable de porter le budget de la justice judiciaire à la hauteur de ses missions, de revoir l'organisation des juridictions et de moderniser les procédures et voies de recours* », insiste les premiers présidents.

Cette absence de moyens, cette misère des tribunaux contre laquelle le nouveau garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas dit vouloir lutter, contribue sans doute à la défiance du politique.

Les vertus du tout-sécuritaire

Les derniers projets de loi et singulièrement celui concernant la réforme de la procédure pénale donnent aux magistrats le sentiment que les gouvernants croient davantage dans les vertus du tout-sécuritaire que dans celles de la justice. C'est solennellement qu'ils demandent « *que le constituant intervienne pour reconnaître et asseoir effectivement l'Autorité judiciaire dans son rôle de garant de l'ensemble des libertés individuelles, au-delà de la seule protection contre la détention arbitraire* ». Un contrepoint qu'ils ne sont pas sûrs d'obtenir. En revanche, pour calmer la bronca, le gouvernement a promis de céder à leur ultime revendication, celle d'une justice plus « *indépendante et impartiale* » par son statut. Une exigence revendiquée par les institutions européennes elles-mêmes qui ont plusieurs fois sanctionné la France pour le statut de ses magistrats et singulièrement de ses procureurs. Il est temps « *d'engager une réforme d'envergure de nature à garantir, de manière indiscutable et perceptible pour l'ensemble de la société, que l'Autorité judiciaire soit soustraite à toute forme d'influence. Les premiers présidents des cours de l'ordre judiciaire sont d'avis que cette réforme doit conduire à un renforcement des pouvoirs du Conseil supérieur de la magistrature* », affirme le texte.

À plusieurs reprises, Jean-Jacques Urvoas a affirmé son attachement à une telle évolution. À lui de prouver désormais qu'il ne se contentera pas d'une réforme a minima. ■

Lundi matin, les élèves de trois établissements parisiens, dont le lycée Henri-IV (*ci-dessus*), ont été mis à l'abri, à la suite de menaces d'attaques. F. BOUCHON/LE FIGARO

Acteurs Publics du 2/02/2016

Pour les hauts magistrats, la justice est "affaiblie" par les projets gouvernementaux

Le premier président de la Cour de Cassation et les présidents des cours d'appels s'inquiètent des effets du projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé et le terrorisme.

Dans une délibération commune, adoptée lundi, les hauts magistrats de France ont déploré de voir la justice *« affaiblie »* par le projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé et le terrorisme et le manque de moyens. *« Le rôle constitutionnel de l'Autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, est affaibli par des réformes et projets législatifs en cours »*, ont dénoncé le premier président de la Cour de cassation et les premiers présidents de cour d'appel. Dans leur délibération annuelle du 14 janvier dernier, publiée par l'Obs, les premiers présidents de cour d'appel évoquaient déjà des inquiétudes sur le projet de loi qui *« contient des dispositions dangereuses pour les libertés et gravement contraires aux droits de l'homme »*. Ce projet de loi, présenté ce mercredi en Conseil des ministres, vise à renforcer les moyens de lutte contre le terrorisme. Il sera débattu à l'Assemblée nationale à compter du 1er mars.

Garantir les libertés individuelles

Le gouvernement souhaite aussi prolonger de trois mois l'état d'urgence, et inscrire dans la Constitution ce régime d'exception. L'autorité judiciaire passerait ainsi au second plan, au profit de la justice administrative. Face à cette situation, les hauts magistrats de France appellent au contraire *à « reconnaître et asseoir effectivement l'autorité judiciaire dans son rôle de garant de l'ensemble des libertés individuelles, au-delà de la seule protection contre la détention arbitraire ».*

Ils demandent pour les juges judiciaires un droit de regard sur toutes les mesures coercitives, comme les perquisitions ou les assignations à résidence. Dans leur délibération, les premiers présidents de cour d'appel dénoncent aussi *« la pénurie persistante (des) moyens matériels et humains »* de la justice, *« qui ne lui permet plus de remplir ses missions »*, et appellent le gouvernement à y remédier.

Indépendance de la justice

Enfin, ils réclament *une « réforme d'envergure de nature à garantir, de manière indiscutable et perceptible pour l'ensemble de la société, que l'autorité judiciaire soit soustraite à toute forme d'influence ».*

François Hollande s'est récemment dit prêt à engager une réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), destinée à couper le lien entre le parquet et l'exécutif, ce que les magistrats réclament de longue date. Pour les premiers présidents, il y a *« urgence »* à *« proposer des réformes qui garantissent, en toute circonstance, à nos concitoyens, l'accès à un juge indépendant et impartial. »*

(Avec AFP)

L'assurance-chômage à l'heure de la rigueur

Le nombre d'inscrits à Pôle emploi atteint 6,17 millions fin 2015 en métropole, dont 3,59 millions sans aucune activité. Éric Gaillard/Reuters

Alors que la négociation Unedic devrait débuter le 22 février, le gouvernement multiplie les déclarations pour demander des efforts aux partenaires sociaux. Plusieurs pistes sont envisageables.

À trois semaines du début, sans doute le 22 février, de la négociation Unedic, le ton est donné : il va falloir faire des économies. C'est du moins ce que souhaite le gouvernement, qui n'a pas le pouvoir de dicter ses conditions aux syndicats et au patronat, mais peut ne pas agréer la nouvelle convention et procéder par décret. Alors que le nombre d'inscrits à Pôle emploi atteint 6,17 millions fin 2015 en métropole, dont 3,59 millions sans aucune activité, le déficit, certes réduit par les économies décidées lors de la dernière négociation, sera encore de 3,8 milliards d'euros en 2016, portant la dette à 29,4 milliards d'euros, un niveau inégalé.

En octobre 2015, le secrétaire d'État au budget Christian Eckert a reconnu qu'il tablait sur *« 800 millions de nouvelles économies »* rien qu'en 2016. Le 18 janvier, François Hollande a ajouté qu'en France *« la durée d'indemnisation est la plus longue d'Europe »*, mais que la *« durée de formation des chômeurs »* était *« la plus courte »*. Puis, dimanche, la ministre du travail, Myriam El Khomri, a enflammé le débat en affirmant *que « toutes les pistes doivent être étudiées y compris la dégressivité »* des allocations chômage.

Enfin, dernier épisode, hier, l'AFP a révélé que le gouvernement avait transmis à la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale un rapport où l'on peut lire qu'en *« l'absence d'efforts raisonnables à court terme, la pérennité du régime d'assurance chômage pourrait être remise en cause »*. Mais comment faire des économies sans pousser dans la misère des millions de personnes ? Si, sur le papier, les règles d'indemnisation semblent généreuses *(lire nos repères)*, dans les faits, seuls six chômeurs sur dix sont indemnisés.

Faut-il, première piste, réduire la durée d'indemnisation ? En 2013, une étude de l'Institut des politiques publiques avait conclu à un effet négatif d'une durée d'indemnisation allongée sur le taux de retour à l'emploi. Dans son rapport, le gouvernement indique, *« dans une seule visée illustrative »*, que diminuer de 100 jours la durée maximale d'indemnisation permettrait d'économiser 1,1 milliard d'euros. Un tel effort pèserait sur 406 000 allocataires, qui perdraient chacun 2 600 € par an.

Si, autre variante, au lieu d'appliquer la règle 1 jour cotisé est égal à 1 jour indemnisé, le ratio passait à 0,9. Près de 900 millions d'euros seraient gagnés, effort qui concernerait 947 000 allocataires, à raison de 900 € par an. Mais, gros hic, en cas d'absence d'emploi disponible, que deviendraient ces demandeurs d'emploi non indemnisés ?

Deuxième option : faut-il réduire le montant de l'indemnisation ? La piste de la dégressivité, qui consiste à réduire l'allocation par paliers successifs, a été appliquée entre 1992 et 2001. Avec un effet contre-productif, selon une étude de l'Insee de 2001, qui estime que ce système a plutôt *« ralenti le retour à l'emploi »*, les demandeurs d'emploi étant globalement peu en situation de refuser un emploi. De plus, inconvénient majeur, comme 70 % des demandeurs d'emploi sont indemnisés moins d'un an, la dégressivité ne produirait d'économies que si elle était drastique.

> *L'idée de diminuer l'indemnisation des chômeurs qui refuseraient une formation ou une offre d'emploi commence à circuler.*

Sans chiffrer cette piste, le rapport du gouvernement a calculé qu'en abaissant le plancher d'indemnisation de 57 % à 49 % de l'ancien salaire brut, on économiserait 1 milliard d'euros au régime, ce qui affecterait 1,28 million d'allocataires, à raison de 800 € par an. Une autre option, régulièrement citée, consisterait à diminuer l'allocation maximale (un peu plus de 7 200 €). Mais 99 % des allocataires touchent moins de 3 872 €. En revanche, l'idée de diminuer l'indemnisation des chômeurs qui refuseraient une formation ou une offre d'emploi commence à circuler.

Reste un troisième paramètre, l'augmentation des cotisations, qui semble peu compatible avec le pacte de responsabilité. Toutefois, il reste envisageable de taxer plus les employeurs qui coûtent cher à l'assurance-chômage en abusant des contrats précaires. Cette idée, qui a abouti à la décision en 2013 de faire varier le taux de cotisation selon la durée du contrat, a peu rapporté. Mais en excluant l'intérim, les saisonniers et les CDD d'usage, le dispositif a sans doute raté sa cible. Selon une récente étude Unedic, *« parmi les embauches en CDD, 75 % sont des réembauches »* par le même employeur.

Nathalie Birchem

repères

La situation actuelle des demandeurs d'emploi

Les règles d'indemnisation semblent plus favorables en France **que la moyenne des pays de l'OCDE. Tout demandeur d'emploi a droit à l'allocation chômage dès lors qu'il a cotisé 4 mois dans les 28 derniers mois. Et cette allocation, qui varie entre 57 et 75 % de son salaire brut, peut durer deux ans, voire trois s'il a plus de 50 ans.**

Malgré ces règles favorables, **la situation n'est pas enviable. Seuls 6 inscrits à Pôle emploi sur 10 sont indemnisés. Ceux qui le sont perçoivent en moyenne 1 119 € brut par mois, pendant, en moyenne, onze mois.**

Les Echos - jeudi 4 février 2016

La CGPME veut réduire les droits des chômeurs

Le président de la CGPME, François Asselin.
Photo Kenzo Tribouillard/AFP

EMPLOI

Elle propose de passer de 4 mois à 8 mois la durée minimale d'affiliation à l'Unédic.

La CGPME sort la première du bois. Alors que les autres organisations patronales restent floues sur leurs préconisations de réforme de l'Unédic, elle a dégainé, mercredi, une première salve de propositions. Par définition, ces positions d'entrée de négociation ont vocation à s'assouplir. Elles n'en illustrent pas moins, par le caractère innovant de certaines et explosif d'autres, une volonté de prendre des mesures fortes pour redresser les comptes de l'Unédic, dont la dette tutoie les 30 milliards d'euros.

L'organisation veut radier les chômeurs refusant 2 offres de travail.

Pour la CGPME, « *toute hausse de cotisations est à exclure* ». Pour augmenter les recettes du régime, elle préconise plutôt d'établir une « *cotisation exceptionnelle* » sur le salaire des fonctionnaires. Question d'« *équité* » : ils ont l'emploi à vie, ils peuvent payer pour ceux exposés au risque de chômage. Une contribution de ce type existe déjà : elle est de 1 % du salaire et finance en partie l'allocation versée aux chômeurs en fin de droits et les aides à ceux créant une entreprise. La relever et en diriger une partie vers l'Unédic, comme le préconise aussi l'économiste Bruno Coquet dans un rapport de l'Institut de l'entreprise, est peu probable : l'Etat employeur, décisionnaire, ne souhaite ni payer ni faire assumer cette mesure aux agents, déjà frappés par le gel du point d'indice.

Sur le volet indemnisation, la CGPME évoque « *une éventuelle dégressivité au bout d'un an* », une baisse du taux de remplacement de l'ex-salaire (sans préciser son ampleur) et une refonte du complexe mécanisme de soutien aux activités réduites, dont certains biais coûtent très cher au régime sur fond de précarisation croissante de l'emploi. Ce dernier point, identifié par tous les acteurs, sera bien sûr sur la table lors des discussions. La CGPME n'a en revanche aucune chance de voir aboutir sa proposition de limiter le droit aux allocations aux chômeurs ayant travaillé au moins 8 mois (dans les 28 derniers mois), contre 4 actuellement. « *Est-il logique qu'en France travailler 4 mois [...] suffise à ouvrir des droits, contre 12 mois dans la plupart des autres pays européens ?* », argumente l'organisation. Si l'Unédic n'a pas encore précisément chiffré son impact, une telle mesure exclurait à coup sûr énormément de chômeurs du système. Une option inenvisageable pour les syndicats.

Mesures impopulaires

La CGPME va aussi faire grincer des dents en évoquant, pour « *inciter au retour à l'emploi* », une « *reconfiguration de l'offre raisonnable d'emploi* » : un double refus d'une proposition d'embauche ou de formation entraînant alors la « *radiation* » du régime. Inconvénient : un dispositif de ce type, créé sous Nicolas Sarkozy, existe déjà, mais n'est quasiment pas appliqué, en raison des difficultés pratiques (définition de l'offre raisonnable). La CGPME souligne enfin que « *le sujet des intermittents du spectacle ne doit pas être mis sous l'éteignoir* ». De quoi donner des sueurs froides au gouvernement, qui veut absolument éviter un nouveau conflit avec le monde de la culture avant la présidentielle de 2017. — D. P.

Le Parisien
Jeudi 4 février 2016

« Depuis vingt ans, on n'a rien fait pour la santé des chômeurs »

SUICIDE. Sur fond de crise, le moral des Français se détériore de façon alarmante, selon une enquête que nous révélons. Le psychiatre Michel Debout réclame plus de prévention.

LES CHIFFRES sont renversants : 20 % des Français ont déjà pensé sérieusement au suicide, dont 30 % parmi les chômeurs. Selon l'enquête de la Fondation Jean-Jaurès réalisée par l'Ifop (1) en janvier 2016 visant à mesurer l'impact de la crise économique sur le rapport que les Français ont avec le suicide (dont nous publions les résultats en exclusivité), ce mal se propage dangereusement. A la veille de la Journée nationale de prévention contre le suicide, l'un de ses auteurs, le professeur Michel Debout (2), membre de l'Observatoire du suicide créé en 2013, appelle à une mobilisation et dénonce vingt ans d'inaction des pouvoirs publics.

De plus en plus de Français sont concernés. Faut-il y voir un cri d'alerte ?

MICHEL DEBOUT. Il y a un problème grave, c'est pour cela que j'appelle à une réaction de la société, des pouvoirs publics, des décideurs. Cette troisième enquête montre, de façon très préoccupante, une aggravation de la situation. En 2000, il y avait 13 % de Français qui avaient envisagé sérieusement de se suicider, dont 3 % avaient fait une tentative. Aujourd'hui, un Français sur cinq (20 %) a déjà pensé sérieusement au suicide, dont 5 % qui ont fait une tentative. Cela traduit un état de détresse personnel et social de beaucoup de nos compatriotes. Et le plus alarmant, ce sont les chômeurs : 30 % parmi les 5 millions de demandeurs d'emploi sont concernés. Comment peut-on croire qu'une personne en état dépressif qui est en train de perdre l'estime de soi et qui s'isole pourra retrouver du travail ?

« Les petits patrons sont très concernés par ce risque suicidaire »

Que préconisez-vous ?

Il y a un paradoxe : quand on perd son travail, on perd la médecine qui va avec. Une première visite médicale devrait avoir lieu dans les deux mois qui suivent la perte de l'emploi. Si besoin, le médecin pourra proposer un accompagnement. Mais, surtout, il aura prévenu le chômeur des risques. Perdre son emploi, être licencié, faire faillite sont des situations traumatiques dans lesquelles vous pouvez vous enlisez si le chômage dure avec des effets sociaux, personnels, comme la tendance à l'addiction, le repli sur soi. Toutes les enquêtes françaises et internationales le démontrent. Depuis vingt ans, on n'a rien fait pour la santé des chômeurs, des agriculteurs qui ferment leur exploitation, des artisans et des commerçants qui ferment leur boutique. Et les petits patrons, dont on parle moins, pourtant très concernés par ce risque suicidaire.

A quoi tient cet immobilisme, selon vous ?

Il y a cette idée, fort répandue, qu'on en fait déjà trop, que les allocations seraient trop élevées, que les chômeurs seraient un peu trop paresseux et qu'il faut au contraire les stimuler. Comment peut-on tenir un tel discours accusateur ? On ne parle que de courbes. Il faut adresser un message fort en s'intéressant à la santé des personnes touchées par la crise économique et leur dire que la société ne les abandonne pas. Des Français en bonne santé, c'est un plus pour l'économie française. Ça ne peut être que bénéfique pour la situation de l'emploi.

Propos recueillis par CATHERINE GASTÉ

(1) Etude réalisée par l'Ifop auprès d'un échantillon représentatif de 2 000 personnes.

(2) Psychiatre, membre fondateur de la Fondation Jean-Jaurès et auteur du livre « le Traumatisme du chômage ». Pour consulter l'étude complète : www.jean-jaures.org.

L'IDÉE D'EN FINIR PLUS PRÉSENTE CHEZ LES PERSONNES EN PRÉCARITÉ

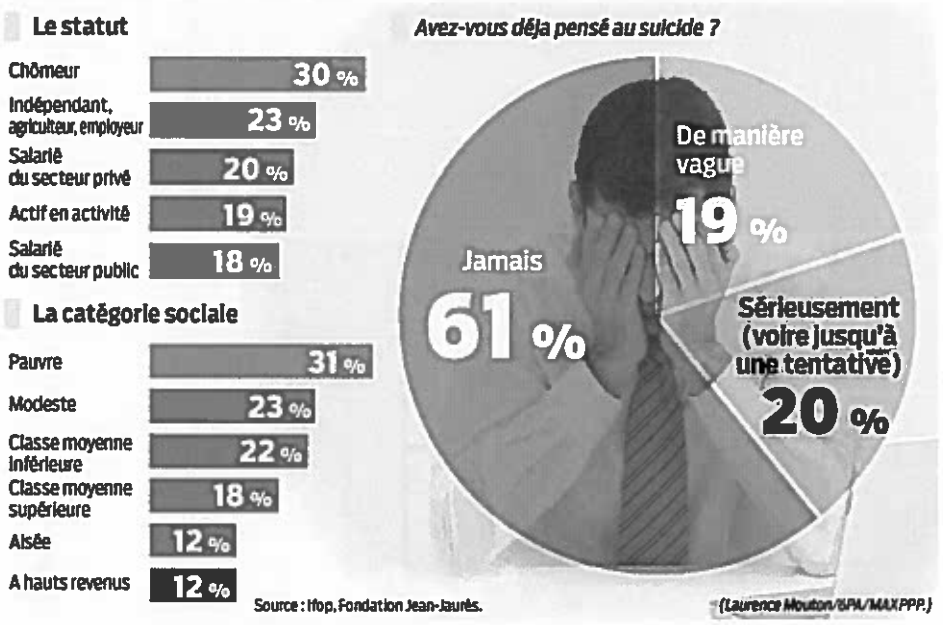

Source : Ifop, Fondation Jean-Jaurès.

(Laurence Mouton/SPA/MAXPPP.)

Unédic : l'Etat met la pression en listant des pistes d'économies

SOCIAL

Un rapport du gouvernement souligne que des « efforts à court terme » sont nécessaires pour préserver la pérennité du régime.

Le Medef se dit déterminé à bâtir une refonte en profondeur de l'assurance-chômage.

Derek Perrotte
dperrotte@lesechos.fr

Les chômeurs indemnisés en France
En millions, France entière

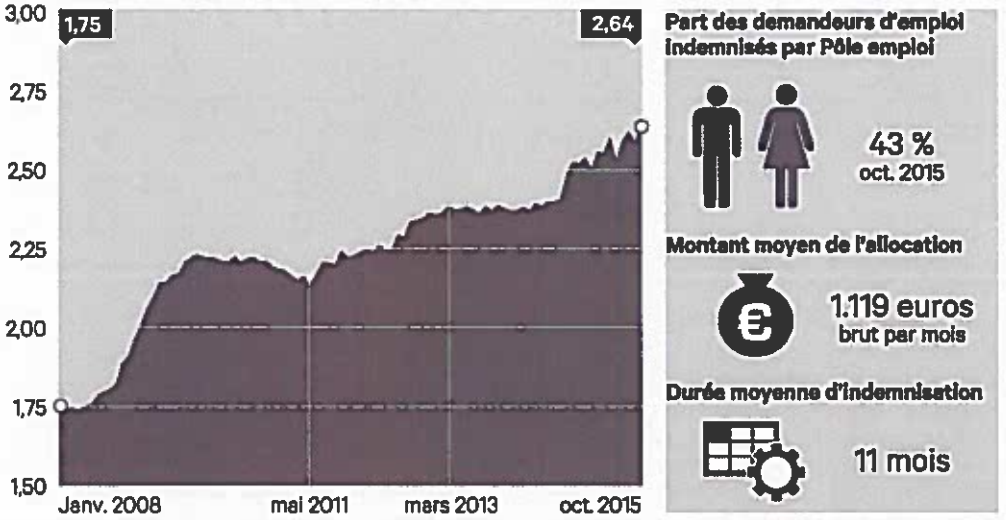

« LES ÉCHOS » / SOURCES : DARES, UNÉDIC

Officiellement, l'Etat n'intervient pas dans les négociations sur l'assurance-chômage, du ressort des partenaires sociaux. Il n'en multiplie pas moins les signaux avant l'ouverture prochaine des discussions, prévue le 22 février. L'Etat est, il est vrai, un acteur clef du dossier : c'est lui qui garantit les emprunts de l'Unédic sur les marchés financiers et c'est lui qui assume à Bruxelles son déficit cumulé record. Mardi, la ministre du Travail, Myriam El Khomri, a répété sur RTL que « *toutes les pistes* » doivent « *être étudiées* », de la dégressivité des allocations à une baisse de leurs montant et durée. Si la priorité affichée est de « *tout faire pour inciter à l'emploi* », le message derrière est clair : il faut avant tout redresser les comptes, dont la dérive devient intenable.

En « *l'absence d'efforts raisonnables à court terme, la pérennité du régime pourrait être remise en cause* », avertit ainsi un rapport signé du gouvernement et transmis le 20 janvier à la commission des Affaires sociales de l'Assemblée. Ce document, dévoilé mardi par l'AFP, n'avance pas d'objectifs chiffrés d'économies. Mais cet automne, le secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert, indiquait tabler sur « *800 millions* » en 2016.

Durée réduite de 100 jours

Comment ? « *Dans une seule visée illustrative* », le rapport liste une série d'économies envisageables. Réduire de 100 jours la durée maximale d'indemnisation économiserait 1,1 milliard d'euros, répartis sur 406.000 chômeurs indemnisés (sur 2,64 millions). Passer à un ratio de 0,9 jour indemnisé pour un jour cotisé, et non plus 1 pour 1, rapporterait 900 millions, aux dépens de 1 million d'allocataires. Autre exemple : abaisser le plancher d'indemnisation de 57 % à 49 % du salaire brut rapporterait 1 milliard. Côté recettes, le rapport évoque une hausse du « *taux de contribution effectif* » des entreprises et des salariés de 6,33 % à 6,52 % pour faire rentrer 1 milliard. L'exécutif n'indique pas de préférence mais un tel inventaire vient rappeler aux syndicats que, faute d'accord, « *le gouvernement prendra ses responsabilités* ».

Ce rapport corrobore celui, établi aussi mi-janvier, par la Cour des comptes. Celle-ci y pointe qu'« *il n'est pas possible d'attendre de la seule reprise de la croissance la résorption de la dette de l'Unédic* » et recommande un mélange de mesures réduisant les allocations et relevant, légèrement, les cotisations.

> « Il faut inciter à travailler tous les gens qui peuvent travailler et qui ne le font pas. »
> **PIERRE GATTAZ**
> Medef

De quoi aiguiser les ambitions du Medef. Mardi, son président, Pierre Gattaz, a indiqué rentrer dans la négociation « *avec une énorme détermination à faire une réforme structurelle* ». « *Pas question* » pour lui d'une nouvelle réforme paramétrique, « *où on ne touche à presque rien et la vie continue comme avant* ». Ses objectifs : « *accompagner mieux et plus vite les chômeurs qui en ont vraiment besoin* » et renforcer « *l'incitation à travailler pour tous les gens qui peuvent travailler et qui ne le font pas* ». A cet effet, la dégressivité est « *une piste, mais pas forcément la meilleure. Nous ne sommes pas arc-boutés* », a-t-il indiqué. C'est en tout cas un sacré chiffon rouge qu'il ne manquera pas d'agiter sous le nez des syndicats pour les pousser à des concessions. ■

Le Monde du 4/02/2016

Le gouvernement met l'Unedic sous tension

Patronat et syndicats se retrouveront le 22 février pour négocier les règles d'indemnisation des chômeurs

La date vient d'être arrêtée : le 22 février, le patronat et les syndicats engageront des discussions, qui dureront plusieurs semaines, afin de fixer de nouvelles règles sur l'indemnisation des chômeurs. La négociation s'ouvre dans un climat un peu tendu, à cause des petites phrases distillées depuis un peu plus de trois semaines par le chef de l'Etat et par des membres du gouvernement.

Le 18 janvier, François Hollande a rappelé que la France est le pays d'Europe où la couverture offerte aux demandeurs d'emploi est la plus longue. Quelques jours après, la ministre du travail, Myriam El Khomri, et le ministre des finances, Michel Sapin, ont indiqué que l'idée de verser une allocation dégressive aux personnes privées d'emploi figurait parmi les pistes à étudier. Autant de déclarations qui ont indisposé les partenaires sociaux. Car ce sont eux, et non pas l'exécutif, qui pilotent le dispositif. Décryptage des règles du jeu.

Un système paritaireCréée en 1958, l'unedic est une association relevant de la loi de 1901, chargée de gérer l'assurance-chômage. Elle est placée sous la responsabilité des organisations représentatives d'employeurs et de salariés. C'est, d'ailleurs, l'un des rares secteurs de notre système de protection sociale où elles disposent de réelles marges de manœuvre et d'authentiques pouvoirs de décision – avec le système des retraites complémentaires Agirc-Arrco. Les conventions unedic sont mises au point par le patronat et par les syndicats sans qu'ils aient à suivre une feuille de route préalablement dictée par le gouvernement – contrairement aux accords nationaux interprofessionnels qui préfigurent des textes de loi (par exemple celui sur l'emploi de juin 2013).

Mais l'exécutif reprend la main si les partenaires sociaux gérant l'unedic n'arrivent pas à s'entendre. Un tel cas de figure s'est produit une seule fois, en 1982, car le CNPF s'opposait à un relèvement des cotisations, rappelle l'économiste Bertrand Martinot, auteur de *Pour en finir avec le chômage* (Pluriel, septembre 2015) et conseiller social de Nicolas Sarkozy à l'Elysée (de 2007 à 2008).

Le gouvernement peut aussi refuser de donner son agrément à une convention conclue par le patronat et les syndicats s'il désapprouve son contenu. C'est la décision qu'avaient prise, en 2000, Martine Aubry et Laurent Fabius, alors respectivement ministre de l'emploi et ministre des finances : à leurs yeux, le texte, paraphé par le Medef, la CFDT et la CFTC, comportait des " *clauses illégales* " et n'améliorait pas suffisamment la prise en charge des demandeurs d'emploi. Les partenaires sociaux avaient, du coup, été contraints de reprendre leur copie.

Des positions " marquées " Le fait que le président de la République et plusieurs ministres aient exprimé des souhaits sur la réécriture de la convention unedic n'a rien d'exceptionnel. C'est même " *le jeu habituel* ", relève l'économiste Bruno Coquet, expert associé à l'Institut de l'entreprise. " *Ça se passe quasiment toujours comme ça,* renchérit Eric Aubin, administrateur CGT à l'unedic. *Le politique vient mettre son grain de sel. J'apparente cela à une forme de chantage. Il faut résister à ces pressions.* "

Mais cette fois-ci, les prises de position de l'exécutif, en amont des discussions, sont " *un peu plus marquées que d'habitude* ", juge M. Martinot. Le fait que le ministre des finances se soit manifesté sur le sujet donne une " *coloration assez comptable* " à l'approche gouvernementale, poursuit-il.

Bruxelles en embuscadePourquoi une telle effervescence ? Sans doute parce qu'" *ils ont promis à Bruxelles des économies sur l'assurance-chômage* ", considère Véronique Descacq, secrétaire générale adjointe de la CFDT. L'unedic est en butte à d'importantes difficultés financières. En 2015, elle devrait afficher un déficit supérieur à 4 milliards d'euros tandis que sa dette passerait de 21,3 milliards d'euros en 2014 à 35,1 milliards en 2018.

Or ces chiffres sont pris en compte pour calculer la dette de la France " *au sens du traité de Maastricht* " – lequel fixe des pourcentages de déficit et d'endettement à ne pas dépasser. Lors de l'examen du budget 2016, le gouvernement avait précisé, dans un " *rapport économique, social et financier* ", les diverses mesures qui seraient prises afin de répondre aux recommandations de l'Union européenne en matière de réduction des déficits. L'une d'elles consiste à faire " *1,6 milliard d'euros* " d'économies sur l'unedic d'ici à 2017.

La dégressivité : un débat mort-né ?Pour améliorer le retour à l'emploi des chômeurs et combler le trou de l'unedic, de multiples pistes ont été citées, dont l'une passerait par le rétablissement de la dégressivité des allocations, comme cela fut le cas dans les années 1990. Mme El Khomri en a parlé comme une hypothèse qui était sur la table, précisant qu'il revenait aux partenaires sociaux d'en décider.

Mais cette solution est rejetée par la CFDT et d'autres confédérations. On voit mal comment elle pourrait être retenue, d'autant que, à ce stade, le patronat ne la met pas en avant.

Bertrand Bissuel

social-chômage-emploi-grèves,LEAD

Pôle emploi: appels à la grève dans trois régions contre la nouvelle organisation

ATTENTION - ajoute commentaire de la direction ///

Paris, 3 fév 2016 (AFP) - Plusieurs syndicats de Pôle emploi appellent à la grève le lundi 8 février dans les régions Ile-de-France, Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées et Auvergne/Rhône-Alpes, pour dénoncer la nouvelle organisation des agences qui, selon eux, "dégrade les conditions d'accès au service public", a-t-on appris mercredi auprès de la CGT.

En Ile-de-France, la CGT, FO, le SNU-FSU, SUD et CLL ("Continuons la lutte") ont déposé un préavis de grève reconductible à compter de lundi, "premier jour choisi pour déployer le nouveau dispositif appelé +accès direct à son conseiller+ qui repose sur la fermeture des agences tous les après-midi à l'ensemble des demandeurs d'emploi, sauf ceux qui sont convoqués", expliquent ces syndicats dans un tract commun.

En Auvergne/Rhône-Alpes, l'appel est lancé par la CGT, SUD et le SNU-FSU, et en Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées par la CGT et SUD.

Interrogée par l'AFP, la direction de Pôle emploi a souligné que les agences concernées n'étaient "pas fermées l'après-midi mais réservées aux rendez-vous", et que "s'il y a une demande urgente, elle pourra toujours être traitée, même sans rendez-vous".

Selon le tract syndical, la nouvelle organisation de l'opérateur public, démarrée à l'automne dernier et mise en place progressivement à travers le territoire, a "déjà provoqué une déstabilisation complète de l'organisation du travail".

Les syndicats protestent aussi contre la mise en place du "nouveau parcours du demandeur d'emploi", dans lequel ils voient "un renvoi vers internet et des services dématérialisés pour toute une série de services que les demandeurs d'emploi ne pourront plus obtenir en vis-à-vis", a affirmé à l'AFP Rubens Bardaji, délégué syndical central CGT.

"Même le matin, la direction estime que plus les demandeurs d'emploi sont renvoyés vers les postes informatiques en libre accès, mieux c'est", a-t-il commenté, fustigeant une "dégradation des conditions d'accès au service public".

"Avoir recours aux services informatiques oui, on ne vit pas au Moyen-Age. Mais dire que le fin du fin, c'est de renvoyer les demandeurs d'emploi vers les services informatiques, et restreindre à ce point les accès aux services d'un agent qualifié, c'est rendre un mauvais service aux demandeurs d'emploi", a poursuivi le délégué cégétiste.

L'association de chômeurs Recours radiation a apporté son soutien à la grève, et réclame, contre une "dématérialisation imposée", une "zone d'accès aux droits" avec des "accueils humains".

juc/bir

2016/02/03 21:44:23 GMT+01:00
#432827 DVBP 2746 KLO55 (4) AFP (367 words)

La fin du salariat, vraiment?

Le travail indépendant se développe à tel point que certains pronostiquent déjà la fin du salariat. Sans aller jusque-là, le monde du travail connaît des transformations profondes.

Cette semaine, Félix planche sur la rénovation d'une maison pour aider un client qui a du mal à la vendre. La semaine prochaine, il changera le sol d'une femme qui ne veut plus de son lino. Puis, il ira faire un peu de peinture chez un client régulier, chez qui il travaille deux à trois jours par mois. Meubles à monter, rideaux à fixer, jardinage, fuite à réparer, courses à faire... Félix est ce qu'on appelle un « jobber », un travailleur qui multiplie les petits boulots à la demande.

Inscrit sur FamiHero, une plateforme vouée aux services aux particuliers, et sur Jobbera, tournée vers la conciergerie d'entreprise, cet ex-salarié dans la maintenance est devenu autoentrepreneur il y a deux ans. *« C'est sûr que je gagne un peu moins qu'avant*, raconte-t-il, *mais je suis plus libre, j'ai plus de passion. Ça correspond mieux à ma philosophie personnelle. »*

Après vingt ans de salariat en tant que commercial, Stéphane Courgeon voulait lui aussi *« plus de liberté pour définir (s) es objectifs et la façon de les obtenir »*. Mais, explique ce Nantais, *« j'hésitais à me lancer tout seul »*. Alors, quand le cabinet « Bras droit des dirigeants » le contacte et lui offre appui et formation, il fonce et devient « directeur commercial externalisé ». En ce moment, il accompagne, en temps partagé, une petite entreprise de peinture, une agence de communication et une imprimerie dans la redéfinition de leur stratégie commerciale.

Sont-ils si nombreux ces anciens salariés qui, comme Félix ou Stéphane, ont rejoint les rangs des indépendants? En tout cas, l'emploi non-salarié ne cesse de se développer depuis quinze ans. Alors qu'il représentait 8,8 % de l'emploi total en 2001, son point bas, il est remonté à 10,3 % en 2014, soit 2,968 millions de personnes. Et la marge de progression semble grande si on se compare à la moyenne européenne, qui dépasse 14 %.

Dans ce contexte, certains auteurs, comme Jean-Pierre Gaudard (1), vont jusqu'à prédire la fin du salariat. Un pronostic encore très lointain : selon l'Insee, 88,5 % des actifs occupés étaient salariés en 2014.

« Il y a une vraie tendance qui correspond aux mutations de l'économie, estime Grégoire Leclercq, président de la Fédération des autoentrepreneurs et fondateur de l'Observatoire de l'ubérisation. *« Les employeurs ont de moins en moins de visibilité sur leurs carnets de commandes, ce qui explique leur réticence à embaucher. Et en même temps, ils ont besoin de compétences de plus en plus pointues, mais de façon ponctuelle*, poursuit-il. *Pareil pour les particuliers, qui ont des besoins mais pas toujours le budget pour faire appel à des entreprises. L'emploi indépendant se prête bien à ces évolutions. »*

Sur les 550 000 créateurs d'entreprises recensés en 2014, un tiers étaient demandeurs d'emploi.

Parfois aussi, plus prosaïquement, il est la seule solution trouvée par un chômeur pour se recréer une activité. Sur les 550 000 créateurs d'entreprises recensés en 2014, un tiers étaient demandeurs d'emploi.

Surtout, l'émergence de très nombreux sites Internet et applications, qui, en quelques clics, permettent à un professionnel et à un client de se rencontrer, a donné un réel essor au phénomène. Cette « ubérisation » de l'économie, du nom de la société Uber qui concurrence les taxis grâce à sa plateforme numérique, concerne désormais de très nombreux secteurs : services aux particuliers (Frizbiz) ou aux entreprises (Hopwork), covoiturage (Blablacar), location de véhicules (Drivy), hébergement de tourisme (Airbnb), mais aussi restauration à domicile (VizEat), service juridique (Weclaim), traduction (TextMaster)...

De quoi « désintermédier » comme on dit, de nombreux métiers, exercés aujourd'hui dans le cadre d'un emploi salarié et demain par des indépendants, appelés « free-lancers ». Et faire craindre

Suite page 14. ●●●

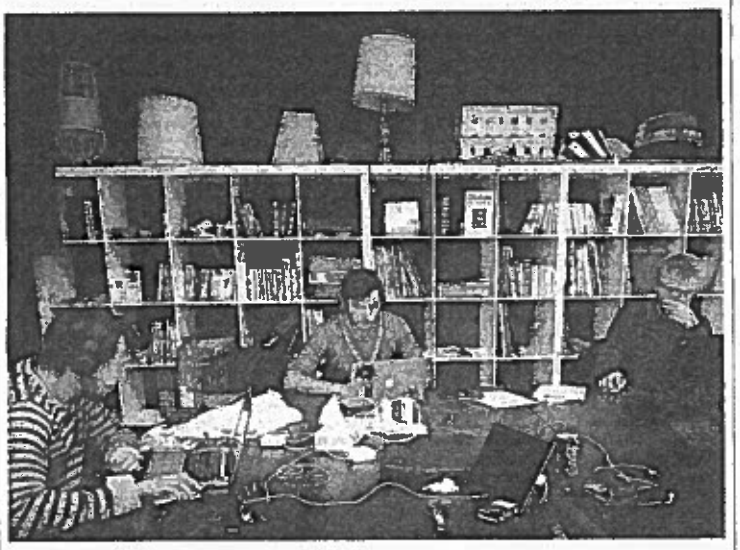

Espace de travail partagé. Arnaud Robin/Divergence

BRUXELLES POINTE LA FRANCE DU DOIGT EN REVISANT SES PREVISIONS

LATRIBUNE.FR

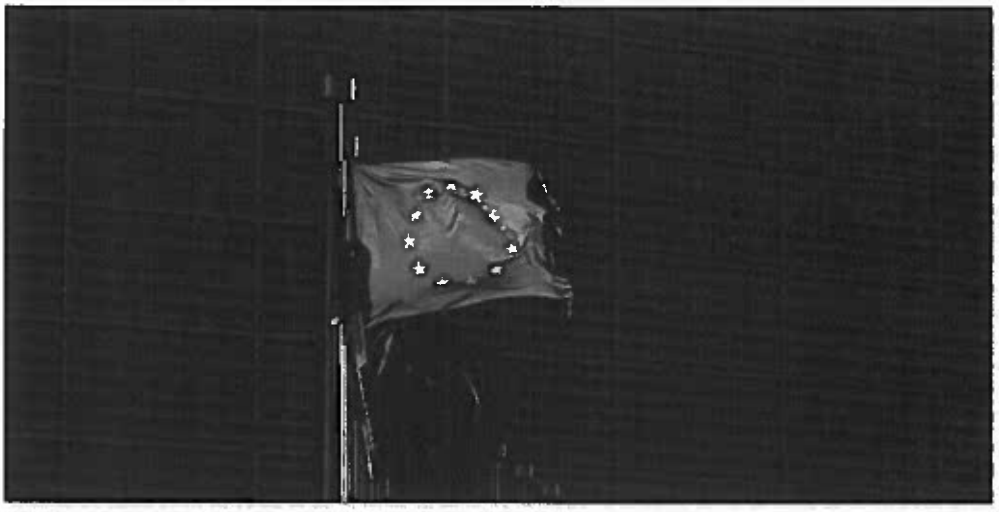

Dans ses prévisions d'hiver, la Commission européenne a revu légèrement à la baisse ses prévisions de croissance pour la France, mais aussi pour la zone euro. Bruxelles juge toutefois que Paris ne sera pas capable de ramener son déficit sous les 3% à horizon 2017 comme promis.

La Commission européenne reste sceptique sur la capacité de la France à ramener son déficit public sous la barre des 3% du Produit intérieur brut (PIB) en 2017. Bruxelles table plutôt sur 3,2% après 3,4% cette année, selon ses prévisions économiques d'hiver publiées jeudi.

Cette anticipation d'un déficit à 3,2% est légèrement plus favorable que le 3,3% qui était envisagé dans les dernières prévisions de l'exécutif européen publiées début novembre. Mais Bruxelles continue de penser que la France ne respectera pas son objectif, en raison d'une croissance des recettes fiscales trop faible pour compenser la dépense publique.

[Lire 72 milliards d'euros : le déficit budgétaire attendu en 2016

LA COMMISSION RÉSOLUMENT PESSIMISTE POUR LA FRANCE

La croissance des recettes devrait s'accélérer mais à *"seulement 2,3%"* l'an prochain, après +1,9% en 2016, *"les réductions d'impôts pour les entreprises prévues dans le cadre du Pacte de responsabilité n'étant pas pleinement compensées"*, est-il souligné dans un communiqué. En outre les dépenses de l'Etat et des soins de santé *"devraient évoluer conformément aux tendances récentes"*, est-il ajouté.

A la mi-janvier, le vice-président de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis, avait reproché à la France de tarder à mener les réformes structurelles nécessaires pour "corriger son déficit excessif" d'ici 2017.

> *"En clair, le pays devra faire plus d'efforts structurels en 2017, pour corriger son déficit excessif", avait affirmé le commissaire, selon qui "cela aurait été plus facile si plus d'efforts avaient été réalisés en 2015 et 2016".*

| Lire aussi Budget : le Sénat récuse le "sérieux" de Bercy

PARIS VEUT RENTRER DANS LES CLOUS EN 2017

Paris s'est engagé à ramener le déficit public de 3,7% du PIB en 2015 à 3,3% cette année, avant de repasser en 2017, année des élections présidentielle et législatives, sous la barre symbolique des 3% du PIB, fixée par le "pacte de stabilité" européen. Consciente que Paris ne ramènerait pas son déficit sous 3% en 2015, la Commission lui avait accordé un délai de deux ans pour s'exécuter.

Côté croissance, l'exécutif européen continue de tabler sur une progression du PIB de la France de +1,7% en 2017 (Paris n'a pas exprimé de prévision, ndlr), mais réduit légèrement, à 1,3% contre 1,4% auparavant, sa prévision pour cette année. Le gouvernement français vise, de son côté, 1,5% de croissance en 2016, après 1,1% en 2015.

| Lire aussi La France un ton en dessous de la croissance européenne en 2015

LE TAUX D'ENDETTEMENT REVU À LA HAUSSE

En 2017, la croissance devrait être *"tirée par la consommation privée puis par une reprise de l'investissement"*, a déclaré jeudi Pierre Moscovici, commissaire chargé de l'Economie.

Bruxelles estime par ailleurs que le niveau de dette publique rapporté au PIB sera de 97,1% en 2017, après 96,8% cette année -contre 97,4% et 97,1% anticipés il y a trois mois dans les prévisions d'automne-, et 96,2% en 2015.

La Commission voit le taux de chômage en France légèrement reculer l'an prochain, à 10,3%, après 10,5% en 2016, comme en 2015. Un taux qui se situerait en 2017 un peu au-dessus de la moyenne de la zone euro (10,2%).

LA ZONE EURO FERA AUSSI MOINS BIEN QUE PRÉVU

Sur la zone euro, la Commission a également revu ses prévisions à la baisse. Bruxelles a pointé *"les risques"* accrus sur l'économie, tel le ralentissement dans les pays émergents.

Ainsi, la Commission table désormais sur une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,7% en 2016 en zone euro, contre 1,8% prévu dans ses prévisions d'automne le 5 novembre dernier. En 2015, la croissance s'était établie à 1,6%. Pour 2017, la Commission n'a pas changé ses prévisions par rapport à novembre dernier, tablant toujours sur 1,9%.

> *"L'économie européenne parvient à surmonter de nouveaux défis cet hiver, grâce à un pétrole bon marché, au taux de change de l'euro et à la faiblesse des taux d'intérêt. Néanmoins, la dégradation du contexte mondial constitue un risque face auquel nous devons redoubler de vigilance", a déclaré Pierre Moscovici.*

Pour l'ensemble de l'UE, la croissance économique devrait rester stable à 1,9% cette année et augmenter pour atteindre 2,0% l'an prochain, selon les prévisions d'hiver. Lors de ses prévisions d'automne, la Commission tablait sur une croissance de 2% cette année et de 2,1% pour 2017.

(Avec AFP)

MOHED ALTRAD : "IL FAUT SUPPRIMER LES PRUD'HOMMES ET TRIBUNAUX DE COMMERCE EN FRANCE"

GENEVIEVE COLONNA D'ISTRIA

De passage à Clermont-Ferrand pour y donner une conférence, Mohed Altrad compte parmi les plus grandes fortunes françaises. En trente ans, son groupe de BTP, basé à Montpellier, est devenu leader sur le marché de la bétonnière, de l'échafaudage et de la brouette, réalisant un chiffre d'affaires d'1,9 milliard d'euros. Sacré Entrepreneur mondial de l'année 2015, ce Syrien d'origine, arrivé en France à l'âge de 15 ans avec seulement 200 francs en poche, raconte sa vision de l'entrepreneuriat en France, ses espoirs dans la jeunesse issue des quartiers et critique vigoureusement la lourdeur de l'actuel système français.

Acteurs de l'économie-La Tribune : Vous êtes sollicité en France et partout dans le monde. Quel message délivrez-vous lors de vos conférences ?

> *Mohed Altrad : Je considère qu'y répondre est un devoir. Je viens expliquer aux jeunes que, finalement, une entreprise n'existe pas en tant que tel. Elle est ancrée dans la société, dans la cité. Et pour la conduire, il y a des hommes et des femmes. Ce sont eux qui font sa richesse. Une évidence que l'on oublie souvent.*

Vous avez reçu le prix de l'« Entrepreneur mondial de l'année » en juin 2015. Qu'est-ce qui a fait votre différence ?

Il faut d'abord connaître les circonstances dans lesquelles on le reçoit. Cinquante-six pays étaient en compétition, ce qui représentent 95 % de la richesse mondiale, avec le meilleur de chaque pays. Je ne m'attendais pas du tout à le remporter. Je ne vends que des produits banals : des bétonnières, des brouettes... Il n'y a rien de technologique. Pourtant, il faut savoir faire la différence par rapport aux concurrents.

Chez moi, la différence se crée grâce aux hommes. Sans les hommes, vous ne faites rien. J'ai commencé l'aventure il y a trente ans et j'ai la chance d'avoir trouvé le bon message à faire passer auprès de mes salariés pour qu'ils se sentent bien chez moi. Ensuite, il faut que les bonnes personnes occupent les bons postes.

Comment est née chez vous l'envie de bâtir un tel empire, le groupe Altrad ?

Je pense qu'il faut remonter aux blessures de l'enfance, à ma mère qui a été violée deux fois à l'âge de 12 ou 13 ans. La première fois pour donner naissance à mon frère, maltraité et tué par le père, et la deuxième fois pour me donner naissance.

Élevé par ma grand-mère, j'ai eu beaucoup de chance que le père ne veuille pas de moi. C'est un des moteurs qui m'a toujours fait avancer dans la vie pour progresser et porter le bien. Pour réaliser ce dessein, il faut engager un important travail sur soi-même et ce travail, je le fais tous les jours, à travers la réflexion, l'écriture (1) et les personnes que je rencontre.

Votre groupe a doublé son chiffre d'affaires en l'espace de deux années, passant de 900 millions d'euros à 1,9 milliard. Quels sont vos objectifs désormais ?

L'objectif, c'est justement qu'il n'y en ait pas ! Je peux vous dire quel chiffre d'affaires je souhaite réaliser l'an prochain. Mais sur le plan de l'aventure humaine, il n'y a pas d'objectif chiffré. Ceci ne se quantifie pas. C'est une volonté collective, humaine, largement partagée.

Je ne sais pas combien de temps je vais encore vivre. Je n'ai pas d'horizon. Celui-ci recule au fur et à mesure que j'avance. J'aurai fait le maximum auprès des gens qui m'entourent : les proches, les fournisseurs et les clients. Aujourd'hui, il n'y a pas un chantier sur terre qui n'a pas de produits Altrad.

Dans votre situation, votre principale force est-elle d'avoir su vous entourer des bonnes personnes ?

Pour gérer les 17 000 salariés du groupe, 25 personnes seulement composent mon équipe directionnelle. Je n'en veux pas plus. La raison ? Ce sont des gens motivés, jeunes, mus par l'envie de bien faire.

Chez moi, on pratique le "management collégial et interactif" avec une transparence totale. C'est une façon d'appréhender les hommes et d'établir de bonnes relations entre les salariés. J'entraîne des jeunes dans l'aventure pour les tirer vers le haut. Parfois l'on fait face à des échecs, mais il faut savoir les accepter.

Vous êtes Français d'origine syrienne. Quel regard portez-vous sur la situation actuelle ? Que vous inspire l'actualité du moment, notamment autour des migrants ?

Ce ne sont pas des migrants ! Ce sont des gens qui se trouvent dans une situation d'exode. Les immigrés partent volontairement d'un endroit à un autre. Ce n'est pas leur cas. Ils partent, car ils n'ont pas le choix. On détruit leur maison. On viole leur femme... C'est un exode !

Des 25 millions d'habitants en Syrie, 10 millions ont déjà fui le pays. Personnellement, je suis contre les quotas d'accueil des migrants, ils sont dérisoires et insuffisants. La seule chose que l'on puisse faire pour eux, c'est de les aider à rentrer chez eux. Libérer leurs villages pour qu'ils recommencent à vivre. Je l'ai expliqué à François Hollande lorsqu'il m'a reçu en juillet dernier à l'Élysée.

Que vous a-t-il répondu ?

On n'attend pas du Président de la République qu'il vous réponde. Il m'a écouté. Je lui ai dit que j'étais à sa disposition. Je suis un soldat. Mais les soldats, il ne faut pas les envoyer à la bataille sans les protéger. Il faut leur donner les moyens de gagner le combat.

Pourriez-vous vous engager en politique ?

Nécessairement, un chef d'entreprise fait de la politique à sa manière. La politique pour moi, c'est celui qui travaille pour le bien de la cité. Tous les chefs d'entreprise font cela, car ils embauchent, créent de la richesse, et la redistribuent. Donc, en ce sens, je fais de la politique. Le Président m'a d'ailleurs confié une mission, celle d'aller dans les quartiers pour faire découvrir l'entreprise.

Quelle sera la teneur de cette mission ?

En France, il existent 1 500 zones dans lesquelles habitent 11,5 millions d'habitants. Qui sont-ils ? La plupart des immigrés de première, deuxième, troisième génération. Si vous regardez d'encore plus près, 90 % sont Arabes. On constate également 70 % d'inactifs.

Le taux de chômage dans ces zones est le double de la moyenne nationale. Et dans le même temps, on y recense deux fois plus de créations d'entreprises qu'ailleurs, mais aussi trois fois plus d'échecs, car ces entrepreneurs ne possèdent pas les clés. Voilà la réalité des quartiers. C'est l'une des raisons qui poussent certains jeunes à faire le djihad en Syrie.

Le challenge est là : aider ces zones difficiles. Avec quels moyens ? Un marché. Le plus difficile, c'est de toucher "le client". Je sais qu'il y en a 11,5 millions potentiels. Il faut alors leur proposer "un produit", c'est-à-dire former cette population, l'informer et la financer.

C'est ce que nous avons convenu avec le Président de la République. L'État dépense chaque année 2,7 milliards d'euros dans ces quartiers. Néanmoins l'argent ne va pas au bon endroit. Il n'y a pas d'autres solutions que d'aller dans ces quartiers et de leur proposer de construire quelque chose.

La croissance économique française stagne inlassablement ces dernières années même si des signes de reprise sont mesurables. Selon vous, quelles sont les raisons ? Un Code du travail contraignant, par exemple ?

C'est tout simplement une catastrophe ! Le Code du travail est une pile de plusieurs mètres de documents. Il faut revoir tout cela. Je voyage beaucoup, et la France est, par exemple, le seul pays où il y a des prud'hommes et des tribunaux de commerce. Il faut arrêter tout cela ! S'il y a du travail, alors on embauche. S'il n'y en a plus, on doit pouvoir le dire sans en faire un drame.

Un chef d'entreprise ne cherche qu'une chose : de l'activité pour réaliser du chiffre d'affaires et embaucher. Donc laissez-le faire ! C'est dans l'entreprise que la richesse est produite. La France crée, d'une année à l'autre, davantage de richesses. Mais parallèlement, davantage de chômage, de dette et de pauvreté. Si vous appliquez cela à une entreprise, elle déposera le bilan !

De qui vous inspirez-vous ? Quels sont vos modèles ?

Je n'ai pas de modèle. J'ai un parcours d'homme parmi les hommes. Mais j'aurai souhaité rencontrer deux personnes dans ma vie, malheureusement décédées : Nelson Mandela et le pape Jean-Paul II.

J'ai pu en revanche rencontrer Barack Obama, à Nairobi, l'été dernier, lorsqu'il m'y a convié. Un premier président noir pour la première puissance mondiale, c'est un symbole pour l'humanité. Mon objectif, c'est d'apporter ma goutte d'eau à cette humanité. Et je suis en train de réaliser ce rêve.

(1) Mohed Altrad est également romancier. Il a raconté sa vie dans Badawi, roman inspiré de son parcours (Edition Babel).

Le Monde - vendredi 5 février 2016

PROCÉDURE PÉNALE : L'URGENCE BANALISÉE

ÉDITORIAL

C'est peu de dire que l'institution judiciaire française est en état d'alerte. En l'espace de quelques semaines, elle l'a exprimé à trois reprises de façon inédite. A la fin de décembre 2015, ce sont les procureurs qui mettaient en garde contre la dégradation de leurs conditions de travail, l'insuffisance de leurs moyens humains et matériels toujours très en deçà des standards européens, et l'asphyxie grandissante des tribunaux.

Le 14 janvier, lors de la rentrée solennelle de la Cour de cassation, ce sont les deux plus hauts magistrats de France, Bertrand Louvel, premier président de la Cour, et Jean-Claude Marin, procureur général, qui s'inquiétaient publiquement : *« Quelles défaillances ou quels risques l'autorité judiciaire présente-t-elle, qui justifieraient que l'Etat préfère l'éviter lorsqu'il s'agit de la défense de ses intérêts supérieurs ? »*.

La question visait la multiplication de textes législatifs faisant la part belle à l'autorité administrative au détriment du judiciaire : loi sur le renseignement au printemps 2015, état d'urgence et projet de loi sur la procédure pénale présenté au conseil des ministres du 3 février. C'est ce dernier texte, enfin, qui a fait réagir vivement, le 1er février, les présidents des cours d'appel : *« Le rôle constitutionnel de l'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, est affaibli par les réformes en cours »*, ont-ils martelé.

Main dans la main, Christiane Taubira, lorsqu'elle était encore garde des sceaux, et son collègue de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, s'étaient défendus de ces griefs, dans ces colonnes, le 8 janvier. *« Prétendre que le gouvernement procède à une mise à l'écart de la justice est une contrevérité. C'est une offense aux convictions qui n'ont cessé de dicter nos choix »*, assuraient-ils.

Ce plaidoyer n'a pas levé les craintes. Préparé de longue date, le projet de réforme de la procédure pénale a été sensiblement musclé, après les attentats du 13 novembre, pour renforcer l'efficacité de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, notamment financière, qui lui est attachée. On ne saurait, évidemment, en blâmer le gouvernement : face à une telle menace, la protection des Français et la lutte contre les réseaux terroristes sont un impératif catégorique.

Mais il ne fait pas de doute que, sur plusieurs dispositions, cette réforme justifie l'alarme des magistrats. Ainsi du contrôle administratif ou de l'assignation à résidence, sur décision du ministère de l'intérieur, de personnes *« dont il existe des raisons sérieuses de penser »*, après des déplacements à l'étranger en lien avec des activités terroristes, qu'elles pourraient *« porter atteinte à la sécurité publique à leur retour sur le territoire français »*. Ainsi de l'élargissement des possibilités de fouilles de bagages ou de véhicules, sous l'autorité du préfet. Ou encore de la possibilité, lors d'un contrôle d'identité, de retenir une personne pendant quatre heures, même si ses papiers sont en règle. Ou enfin des perquisitions de nuit, qui pourront être ordonnées dans les enquêtes préliminaires du parquet, comme dans le cadre de l'état d'urgence actuellement en vigueur.

Sur tous ces points – et la liste n'est pas exhaustive –, la volonté manifeste du gouvernement est d'alléger ou d'accélérer autant que possible les procédures, pour éviter les règles inhérentes à la justice. Au nom de l'efficacité, certes. Mais la fin ne justifie pas tous les moyens. ■

Quand les arbitres remplacent les juges

LITIGES COMMERCIAUX. De nombreuses entreprises boudent aujourd'hui le recours devant les tribunaux, trop long et trop cher. La plate-forme en ligne eJust veut démocratiser l'arbitrage.

FAIRE PASSER l'arbitrage de la haute couture au prêt-à-porter. Voici, en substance, l'idée d'eJust, qui lance la première plate-forme de résolution en ligne des litiges interentreprises. La société a inauguré ses bureaux fin janvier à Paris, rue de Ponthieu (VIIIe). Ses effectifs devraient passer de 5 à 20 salariés d'ici à la fin de l'année. A l'origine, un constat cruel : l'engorgement des tribunaux. En France, une procédure classique prend en moyenne 330 jours, selon une étude émanant de l'Union européenne. Avec un recours en appel, il faut compter trois ans. La facture est également salée : 20 000 € en moyenne. « Nous proposons d'adapter le tempo de la justice au rythme des affaires », revendique Amiel Feldman, le créateur d'eJust. Vingt jours ! C'est le délai moyen de résolution des conflits que fait miroiter la start-up. Comment ?

La société eJust, fondée par Leonardo Gorini et Amiel Feldman *(de g. à dr.)*, met en relation une entreprise avec un arbitre.

Une procédure à prix cassés

En s'appuyant sur Internet pour offrir à chaque entreprise un espace personnel où elle pourra soumettre son différend à un tribunal arbitral et communiquer directement avec l'arbitre, un professionnel sélectionné par eJust. Le tout à prix cassés. « De 250 € pour la version d'arbitrage superlight jusqu'à 18 000 € pour une procédure avancée avec un expert de référence, comme un professeur d'université ou l'associé d'un grand cabinet d'affaires », détaille Amiel Feldman. Autre avantage, les sentences arbitrales sont applicables directement dans plus d'une centaine de pays. Ces arguments ont fait mouche auprès de Nicolas Rebours, le directeur général de SQLI, une société de services informatiques. « Chaque année, nous avons une dizaine de litiges avec des clients ou des fournisseurs : des différends à propos de la conformité des pièces ou des délais de livraison, des prix, etc., énumère-t-il. Lorsque nous estimons qu'un passage au tribunal nous coûtera plus de 50 000 € en frais d'experts et d'avocats, nous préférons passer la facture non honorée par pertes et profits… » La société redoute-t-elle le manque d'expertise possible des arbitres ? « J'ai vu des décisions de justice où je me suis demandé si les juges connaissaient quelque chose à nos métiers, élude Nicolas Rebours. eJust propose des arbitres aguerris avec une double compétence : des avocats férus d'informatique, ou des experts en informatique avec de très bonnes notions de droit. » Dernier avantage, le prix « raisonnable » du service dans le forfait souscrit par SQLI : « 1 000 € pour un petit litige, de 5 000 à 10 000 € pour un différend d'envergure. » Même les avocats voient l'arrivée d'eJust d'un bon œil. « Facture allégée pour le justiciable, tribunaux désengorgés pour les juges, travail supplémentaire pour les avocats », résume Me Pierre-Olivier Sur, ex-bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris.

Paris est aujourd'hui la première place d'arbitrage au monde pour les grands litiges internationaux. En France, pourtant, la procédure n'a pas forcément bonne réputation. « Il y a eu les dégâts causés par l'affaire Tapie-Lagarde, soupire Pierre-Olivier Sur *(NDLR : Christine Lagarde, alors ministre de l'Economie, avait choisi l'arbitrage contre l'avis de ses services. Le tribunal arbitral avait donné raison à Bernard Tapie, qui avait obtenu 403 M€).* » Réservé pour l'instant aux litiges « hors norme », eJust veut développer l'arbitrage « grand public ».

MATTHIEU PELLOU

La fin du salariat, vraiment ?

« Parler de fin du salariat, c'est caricatural. Mais je pense que sa prédominance va s'estomper, notamment sous sa forme type, le CDI. »

Le monde du travail se transforme

Le travail indépendant se développe
Part dans l'emploi total

Le salariat reste majoritaire mais il se précarise

Les emplois à temps partiel en croissance
Part dans l'emploi total

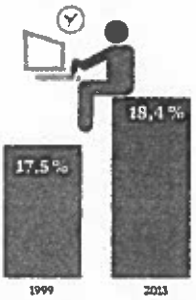

Source : Insee 2015

repères

La quatrième révolution industrielle menacerait 5 millions d'emplois

Un rapport sur *Le Futur des emplois* a été publié à la mi-janvier par le World Economic Forum, organisateur du 46e Forum de Davos (Suisse). Ce rapport évalue les effets de la quatrième révolution industrielle, celle qui découle des nouveaux secteurs du numérique, de la robotique, des nanotechonologies, des biotechnologies ou encore de l'imprimerie 3D, sur les économies des 15 pays les plus industrialisés (à l'exception de la Chine).

Deux millions d'emplois y seraient créés entre 2015 et 2020, dont 492 000 dans la finance, 416 000 dans le management, 405 000 dans l'informatique ou 339 000 dans l'architecture et l'engineering.

Mais 7,1 millions d'emplois seraient détruits *« en raison des sureffectifs, de l'automatisation et de la désintermédiation des emplois »*.
4,7 millions d'emplois seraient perdus dans les fonctions de bureaux et d'administration, 1,6 million dans la production industrielle et manufacturière, et 497 000 dans la construction, pour ce qui des secteurs les plus importants.

Au total, cette révolution entraînerait la disparition de 5,1 millions d'emplois entre 2015 et 2020, indépendamment de toute nouvelle crise.

●●● *Suite de la page 13.*

le développement du travail à la tâche, et de la paupérisation. En moyenne, un autoentrepreneur, statut choisi par un indépendant sur cinq, gagne 460 € par mois !

Cette « gig economy », ou économie des petits boulots, devra vraisemblablement cohabiter avec l'emploi salarié. *« La fin du salariat, c'est un fantasme : aucune donnée ne vient confirmer son recul dans les grandes économies*, tranche l'économiste Jean-Charles Simon. *Il y a des activités qui se développent en indépendant, d'autres qui reculent, par exemple dans le commerce et l'artisanat. Et beaucoup d'entreprises du numérique, comme Amazon, finissent par prendre des salariés. »*

« Parler de fin du salariat, c'est caricatural, renchérit Denis Pennel, directeur général de la Fédération mondiale des agences d'intérim (2). *Mais je pense que sa prédominance va s'estomper, notamment sous sa forme type, le CDI, qui a bien correspondu à la période de production de masse standardisée des Trente Glorieuses. »*

Surtout, insiste Denis Pennel, *« ce dégonflement du salariat intervient en plus d'une autre tendance lourde : la diversification des formes de l'emploi à l'intérieur du salariat »*. Si le CDI concerne toujours 76 % des personnes en emploi, la précarité grignote le modèle : un tiers des CDI dure moins d'un an, près d'un salarié sur cinq est à temps partiel, plus de neuf embauches sur dix se font en contrat précaire, dont la durée moyenne est désormais inférieure à un mois…

De plus, ajoute Denis Pennel, *« même les salariés en CDI vivent des mutations. Le lien de subordination se transforme. Le télétravail se développe. Et l'obligation de résultat l'emporte sur l'obligation de moyens. »*

Bref, les frontières entre salariat et travail indépendant deviennent poreuses. Pas étonnant, dans ces conditions, que de multiples formes nouvelles d'emploi (portage salarial, groupements d'employeurs, intermittence dans le spectacle, piges dans la presse…) tentent d'inventer le maillon manquant entre les deux mondes. Et que se développent les « slasheurs », ces travailleurs qui exercent plusieurs activités, complétant leur revenu principal par un revenu d'appoint : ils étaient un million il y a dix ans, ils sont 2,3 millions aujourd'hui.

Ultime étape ? Le « Mechanical Turk », une plateforme internet lancée en 2005 par Amazon, permet déjà à des milliers de travailleurs 2.0 du monde entier de réaliser des micro-tâches, moyennant… des micro-rémunérations. *« Ce qui se généralise*, conclut Denis Pennel, *ce n'est pas la fin du salariat, c'est la déconnexion entre le revenu issu du travail et l'emploi tel qu'on le concevait à l'ère du CDI. »*
Nathalie Birchem

(1) La Fin du salariat (François Bourin Éditeur, 2013)
(2) Auteur du blog « La nouvelle réalité du travail » et du livre Travailler pour soi (Seuil, 2013)

Tout le système social va devoir s'adapter

C'est un immense chantier qui s'annonce. Si demain se confirme que le monde du travail comportera moins de salariés, plus d'indépendants, et plus d'allers-retours entre les deux formes d'emploi, éventuellement entrecoupées de périodes de chômage, c'est tout le système social français qu'il va falloir adapter. Avec un objectif principal : améliorer la situation des indépendants et des sans-emploi, sans dégrader trop celle des salariés.

Première action nécessaire : endiguer les dérives en évitant que ne se multiplient les faux indépendants. En Californie, une action de groupe a été lancée pour faire requalifier comme salariés des centaines de chauffeurs Uber.

Deuxième nécessité, améliorer les droits des indépendants, comme le fait la Freelancers Union, le syndicat des indépendants américains. Les indépendants cotisent moins que les salariés, mais leur protection sociale est bien moins généreuse.

Mais qui doit payer ? Faut-il augmenter les cotisations des indépendants ? Faire payer les donneurs d'ordre ? En France, l'idée d'un « seuil de dépendance économique » à partir duquel une entreprise serait obligée de financer des congés payés a été lancée par la députée (LR) Nathalie Kosciusko-Morizet. Grégoire Leclercq, de la Fédération des autoentrepreneurs, milite, lui, pour un « fonds de soutien économique » qui servirait d'assurance chômage en cas de rupture brutale de contrat.

Mais qui doit payer ? Faut-il augmenter les cotisations des indépendants ?

Mais la plupart des réflexions s'orientent vers la création d'un statut de l'actif, indépendant comme salarié, avec une corbeille de droits unifiés, plus ou moins étoffés, qui suivraient la personne tout au long de sa vie. C'est l'idée du compte personnel d'activité (CPA), que le gouvernement veut lancer en 2017, mais dont le contenu est encore flou.

L'idée d'un revenu universel *(lire le débat ci-contre)*, donné à tous sans condition, séduit à droite et à gauche. Mais le consensus s'arrête dès qu'il s'agit de définir le montant de ce revenu de base.
Nathalie Birchem

Le Monde - mardi 2 février 2016

Plaidoyer pour le syndicalisme

LIVRE DU JOUR

MICHEL NOBLECOURT

A contre-courant de l'air du temps, Jean-Paul Guillot aime les syndicats. Pour cet entrepreneur qui préside le club Réalités du dialogue social, qui réunit des syndicalistes et des chefs d'entreprise, les syndicats comme les organisations patronales, loin de n'être que des *« appareils sclérosés et divisés »*, sont des acteurs essentiels d'une démocratie sociale qui reste à construire. Dans ce petit manuel, qui recense pas moins de 62 idées fausses sur le paysage social français, il entend répondre *« aux critiques les plus répandues qui nient l'utilité et la pertinence des organisations syndicales et patronales, considérant que le dialogue social est inefficace et fait perdre du temps »*.

Avec une écriture à la fois concise et pédagogique, Jean-Paul Guillot fait la chasse aux clichés qui nuisent à l'image des syndicats. Pas représentatifs ? Ils fondent leur légitimité sur des élections auxquelles les salariés du secteur privé participent en moyenne à 70 %, pointe l'auteur, en omettant d'ajouter qu'ils ont plus d'adhérents que les partis politiques. Gréviculteurs ? *« Au cours des décennies écoulées, le recours à la grève a fortement évolué et reculé. »* Irréalistes ? La très grande majorité des élus, assure l'auteur, sont *« attachés à apporter des résultats probants »* et *« formulent des revendications qui tiennent compte des réalités économiques des entreprises »*.

LES DÉFAUTS DE LA CUIRASSE

Dans son plaidoyer, Jean-Paul Guillot se laisse parfois emporter par sa passion au point d'enjoliver un peu la réalité. Comme lorsqu'il juge que les syndicalistes écoutent les salariés *« bien plus qu'on ne le croit »*, alors que l'absence de proximité est souvent un frein au développement de la syndicalisation. Ou quand il estime que les permanents syndicaux connaissent *« la réalité du travail »*, alors que nombre d'entre eux n'ont fait qu'un court passage en entreprise avant de se muer en apparatchiks.

Pour autant, l'auteur ne voit pas dans l'univers syndical un monde de Bisounours. Avec lucidité, il relève les défauts de la cuirasse. Il invite les syndicats à faire plus d'efforts pour s'ouvrir à des jeunes qui les trouvent *« peu attractifs »*, à s'intéresser davantage aux salariés des entreprises sous-traitantes, à ne plus ignorer les TPE-PME qui, circonstance atténuante, font encore figure de citadelle interdite. Guillot presse surtout les syndicats – et les organisations patronales – à prendre en compte les changements de la société et à s'inscrire dans la modernité, en étant plus présents sur les réseaux sociaux – *« sur Facebook,* note-t-il, *l'ensemble des organisations syndicales de salariés et d'employeurs obtient moins de 10 000 mentions "J'aime" »* – et en se saisissant à bras-le-corps de la révolution numérique, ce qui suppose d'*« adapter les modalités du dialogue social à cette nouvelle donne »*. Pour tous ceux qui croient encore aux vertus de ce dialogue, la lecture de ce manuel est recommandée. ■

En finir avec les idées fausses sur les syndicats et le dialogue social
de Jean-Paul Guillot
Les Editions de l'Atelier, 160 pages, 8 euros.